

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

DROIT

Le CNB contre les renoncements p.8

DÉCRYPTAGE

La Cour des comptes se penche sur le RSA p. 3

DERNIÈRE PAGE

Mirkiné par Mirkiné



LIGNE MARSEILLE - NICE
L'enquête publique est ouverte



LIGNE NOUVELLE PROVENCE-CÔTE D'AZUR : DU TEMPS DE GAGNÉ, DU CARBONE EN MOINS

Les différents aménagements, qui coûteront plus de 3 milliards d'euros, doivent faire gagner du temps aux usagers tout en réduisant les émissions de CO₂.

L'enquête publique a débuté le lundi 17 janvier et se terminera le 28 février, selon les dates fixées par le préfet de région. Les travaux sont prévus en deux phases.

La phase 1, qui débutera en 2023 pour une mise en service d'ici 2030, verra la réalisation de la gare TGV de Nice aéroport (quatre voies à quai), des aménagements du RER toulonnais et du réaménagement du plateau de la gare de Marseille Saint-Charles. Au cours de la phase 2, prévue de 2027 à 2035, seront réalisés des aménagements de la navette azurienne entre Cannes et Nice ainsi que de la traversée ferroviaire souterraine de Marseille. Le coût total des phases 1 et 2 est estimé à environ 3,5 milliards d'euros.

"Dans un second temps, la ligne LNPCA ambitionne de développer de nouvelles infrastructures ferroviaires pour améliorer les liaisons au sein de la région PACA et contribuer à la construction d'un arc ferroviaire méditerranéen et à la cohésion territoriale régionale (phases 3 et 4)", selon un communiqué du gouvernement.

Des journées de travail perdues

Pour SNCF Réseau, coordonnateur du projet, l'objectif est de "répondre aux enjeux majeurs de mobilité sur un territoire densément urbanisé, qui relie notamment trois des dix plus grandes agglomérations urbaines françaises (Aix-Marseille, Toulon et Nice)". SNCF Réseau estime que les actifs perdent "un temps considérable dans les embouteillages" dans les Bouches-du-Rhône, le Var et les Alpes-Maritimes. Dans le détail, ce sont 40 journées de travail perdues pour un automobiliste qui fait la navette Aix-Marseille, 15 journées de travail perdues pour un navetteur entre Toulon et Fréjus et 25 pour un navetteur entre Nice et Sophia-Antipolis.

Et cela ne devrait pas s'améliorer avec une hausse de 15% des besoins de déplacements d'ici 2025, selon les études socio-



Les travaux à la gare de Nice Ville viseront à "fluidifier les circulations de train".

économiques menées par SNCF Réseau.

L'enjeu est aussi évidemment écologique avec la volonté de la France de réduire considérablement les émissions de CO₂, et un objectif annoncé de neutralité carbone en 2050. Et pour y parvenir, le train est un meilleur moyen que la voiture : 9 grammes de CO₂ émis par passager par kilomètre, contre 141 grammes par passager par kilomètre pour la voiture particulière.

Plus petit réseau ferroviaire

Il était aussi temps d'équiper la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui avec 2,5 km de voie ferrée pour 10 000 habitants, dispose du plus petit réseau ferroviaire par habitant de France. La ligne unique entre Marseille et Vintimille, qualifiée de "colonne vertébrale de la desserte ferrée régionale" date de 1860. Et, toujours selon SNCF Réseau, "les gares de Marseille, Toulon, Nice et de la

Côte d'Azur ont atteint leurs limites de capacités", "l'offre de services proposée est bien en deçà de celles des gares de métropoles européennes comparables et les statistiques de retards et suppressions de trains sont bien supérieures à toutes les autres régions de France".

Le dossier est suivi de très près par le Premier ministre. "Ce que je veux, c'est que quand je quitterai Matignon, le projet soit sur les rails", a dit Jean Castex dans un entretien récent à Nice-Matin. "On a besoin du train, y compris de la grande vitesse, et il ne faut pas oublier le Sud !"

Sébastien GUINÉ



La gare Saint-Charles à Marseille "est en voie de saturation" selon le dossier d'enquête.

>> OÙ CONSULTER LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES ALPES-MARITIMES ?

oOo

- À CANNES :

Hôtel de ville annexe La Ferrage (du lundi au vendredi, 9h-12h et 14h-17h),
Mairie annexe "La Licorne" Cannes La Bocca (du lundi au vendredi, 8h30-17h) ;

- À NICE : Annexe mairie rue Alexandre Mari (du lundi au vendredi, 8h30-17h),
Mairie annexe de Saint-Augustin (du lundi au vendredi, 8h45-16h30) ;

- À ANTIBES : Annexe mairie boulevard Chancel (du lundi au vendredi, 8h30-12h et 13h-16h30) ;

- À GRASSE : Hôtel de Ville (du lundi au vendredi, 8h15-16h30) ;

- À MENTON : Mairie (du lundi au vendredi, 8h30-12h30 et 13h30-17h)

Le dossier est consultable en ligne à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/lnpca>

RSA : LES BONS ET LES MAUVAIS POINTS DE LA COUR DES COMPTES

La Cour des comptes vient de publier une évaluation de politique publique relative au RSA. Elle relève que le dispositif oublie trop de bénéficiaires potentiels, environ un tiers.

2008

Le revenu de solidarité active (RSA) a été mis en place par la loi du 1^{er} décembre 2008, remplaçant le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API). L'objectif était triple : "assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence afin de lutter contre la pauvreté", "encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle" et "aider à l'insertion sociale des bénéficiaires".

15 milliards d'euros

Le RSA est calculé en fonction de la composition du foyer, du nombre d'enfants à charge et des ressources du foyer. Il est de 565 euros pour une personne seule, sans enfants à charge, et de 848 euros pour un couple sans personnes à charge. Il atteint 1 018 euros pour une personne seule avec deux enfants et 1 187 euros pour un couple avec deux enfants. Il est attribué à plus de 2 millions de foyers, pour une dépense annuelle de 15 milliards d'euros.

Question du financement

"Le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de plus de 46% en dix ans. Cette hausse pose la question du financement puisque les dépenses ont augmenté de 69%, soit beaucoup plus vite que les recettes allouées spécifiquement aux départements en 2003 lors de la décentralisation du RMI, qui elles n'ont cru que de 20%", a expliqué le président de la Cour, Pierre Moscovici, lors d'une conférence de presse jeudi 13 janvier.

Pistes

Pour améliorer le dispositif, la Cour des comptes propose de simplifier, d'accélérer et de sécuriser le versement de l'allocation, en améliorant la télé-procédure ou l'automatisation de la déclaration trimestrielle. Elle estime également, conformément à ce que prévoit la loi, que l'accompagnement doit être renforcé et, qu'en contrepartie, "les obligations des allocataires doivent être clairement suivies", peut-on lire dans la conclusion de son rapport.

Accès à l'emploi difficile

"Sept ans après l'entrée dans le dispositif RSA, seuls 34% des allocataires en moyenne sont en emploi et seulement 11% en emploi stable. La promesse du RSA n'est donc pas tenue pour les deux tiers de ses bénéficiaires. Et ceux-ci en sont conscients puisqu'ils ne sont que 29% à estimer que le RSA leur permettra de trouver un CDD ou un emploi en intérim et 21% de trouver un CDI", a indiqué Pierre Moscovici.

Cible atteinte insuffisante

Parmi les points faibles, la Cour relève que "le public ciblé est insuffisamment atteint". Elle estime à 70% le taux d'atteinte de la population cible, soit toute personne en âge de travailler, à partir de 25 ans. Au sujet de l'accompagnement, elle estime que 60% des bénéficiaires soumis aux "droits et devoirs" ne disposent pas de contrat d'accompagnement, évoquant alors "un grave dysfonctionnement de ce volet du RSA".

Protection contre la pauvreté

Le RSA protège efficacement contre la grande pauvreté. Pour Pierre Moscovici, "ce constat est étayé par le sondage réalisé auprès des bénéficiaires" par l'institut BVA pour la Cour des comptes. "78% estiment que le RSA leur procure un revenu minimum qui leur évite de tomber dans la pauvreté. Attention, il ne s'agit aucunement de dire ici qu'on vit bien avec le RSA (...) mais que celui-ci joue son rôle d'ultime recours".

Incitation à l'activité

"Le deuxième succès du RSA est l'incitation monétaire à l'activité, qui fonctionne. Grâce à la disparition des effets de seuil à la sortie, le RSA a mis fin aux situations de trappes à inactivité. Conformément à la volonté du législateur en 2008 et contrairement à une idée reçue tenace, il est toujours "gagnant" de reprendre une activité avec le RSA, y compris à mi-temps", a affirmé le président de la Cour des comptes.



>> LA GAZETTE <<

L'USM et les enquêtes parlementaires

L'Union Syndicale des Magistrats a saisi en décembre le CSM pour "des atteintes manifestes" à la séparation des pouvoirs dans le cadre des auditions menées par la commission d'enquête chargée de rechercher d'éventuels dysfonctionnements de la justice et de la police dans l'affaire Sarah Halimi. Il rappelle que le président de la commission, le député Meyer Habib, "a été rappelé à l'ordre par le Président de l'Assemblée nationale". Le rapport qui vient d'être publié conclut notamment à la nécessité de mieux encadrer ce type de commissions et formule la proposition de réviser l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires pour encadrer les commissions d'enquête portant sur des affaires jugées, sauf en cas d'erreur judiciaire manifeste.

Benoît Cœuré à l'Autorité de la Concurrence

L'économiste Benoît Cœuré, 52 ans, X 87, diplômé de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique, DEA d'économie à l'école des hautes études en sciences sociales, succède à Isabelle



Da Silva à la tête de l'Autorité de la Concurrence. Il était jusqu'à présent membre du directoire de la Banque Centrale Européenne. Sa nomination a été proposée par le président de la République et validée par le Parlement.

Le droit animal, objet du prochain colloque du CERDP

Le CERDP organise un colloque autour du droit de l'animal à travers le prisme spécifique des procédures. L'animal n'étant pas sujet de droit, celui-ci est appréhendé différemment en fonction de la procédure en cause. la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale

et conforter le lien entre les animaux et les hommes sera passée au crible. Le 28 janvier sur le campus Trotabas, Faculté de Droit et Science Politique de Nice. Inscription préalable nécessaire.

Le télétravail peu appliqué

Les "remontées du terrain" n'indiquent pas - au contraire - que l'obligation du télétravail trois à quatre jours par semaine a été bien suivie dans les entreprises, malgré les menaces de sanctions financières agitées par Élisabeth Borne. En tous cas, selon un sondage BVA auprès des entrepreneurs, il n'y eut guère plus de journées "télétravaillées" en janvier qu'en décembre quand cette obligation n'était pas encore édictée.

Brexit : conférence du LADIE

Dans le cadre de la chaire Jean Monnet, le LADIE (Laboratoire de Droit international et européen) organise une conférence sur le thème "Un an après la sortie définitive du Royaume-Uni de l'UE, quel bilan?" Aurélien Antoine, professeur à l'université Jean-Monnet de Saint Etienne - Université de Lyon, directeur de l'Observatoire du Brexit animer la conférence lundi 24 janvier à 14 h 30 en présentiel.

SIX HEURES MAXI APRÈS, C'EST CUIT

On connaissait déjà le gigot de six heures, qui mijote sur le coin de la cuisinière. Voilà maintenant que les audiences correctionnelles du tribunal judiciaire de Bourges (Cher) ne dureront pas plus que six heures, délibérés compris. La comparaison avec le gigot se limite à la durée?

Les magistrats berruyers refusent en effet de siéger plus longtemps chaque jour, sauf urgences. Cette annonce fait suite au rassemblement sur les marches du palais de justice qui avaient réuni 110 juges, avocats et fonctionnaires du greffe.

Pour l'application concrète de cette décision, la présidente de la juridiction, Sylvie Barucco, a précisé qu'elle fera "le point en milieu d'audience et qu'un tri sera opéré entre les dossiers retenus. Les autres dossiers seront renvoyés, en essayant de faire au mieux ou au moins mal".

Cette disposition des six heures maxi existe depuis juin 2001, à l'époque où Marylise Lebranchu était ministre de la Justice du gouvernement de Lionel Jospin. Non impérative, elle n'entraîne aucune sanction mais n'a pas été appliquée dans d'autres tribunaux. Une "première" qui mijote doucement et fera, peut-être, tache d'huile ailleurs...
J.-M. Ch

CÔTÉ FINANCES**16% des PGE remboursés**

À ce jour, 16% des 697 000 TPE-PME ayant souscrit un Prêt Garanti par l'État ont remboursé en totalité selon la Fédération Bancaire Française. Initialement, ces PGE étaient remboursables sur cinq ans à partir de l'échéance de la première année. Mais la crise persistant, le gouvernement a ensuite décidé d'autoriser le remboursement à partir de 2022 et la semaine dernière Bruno Le Maire a encore assoupli le dispositif en permettant d'étaler les remboursements jusqu'à dix ans pour les 30 000 petites entreprises en difficulté.

Les "urgences" désormais "payantes"

Depuis le 1^{er} janvier, tout passage aux urgences d'un hôpital non suivi d'une hospitalisation est facturé 19,61 euros. Cette somme unique, quel que soit le soin, est à payer sur place ou le sera par la prise en charge de votre mutuelle. Ce forfait remplace une tarification variable, mais payable des semaines plus tard, qui donnait "l'illusion de la gratuité", selon le ministère de la Santé. La progression de la fréquentation des urgences est régulière depuis plusieurs années, avec toutefois une légère baisse en 2019 avec 22 millions de passages.



La part des hospitalisations suivant un passage n'est que de 19,1%.

Ma cabane au fond du jardin

Abri de jardin ou petit cabanon au fond du jardin. Depuis le 1^{er} mars 2012, la taxe d'aménagement vient frapper ces petites constructions qui dépassent 5 m² au sol et 1,80 mètre en hauteur. Elle est aussi applicable pour tout agrandissement, construction, ou opération d'aménagement qui regroupe ces critères. Et comme il n'y a pas de petits bénéfices, cette taxe s'applique aussi aux panneaux solaires et aux piscines, mais pas (encore ?) aux terrasses ou aux pergolas...

Finances : un risque de "bulle" boursière

Dans son rapport semestriel sur les risques de l'économie, la Banque de France estime qu'une crise boursière et financière est un risque bien réel à moyen terme sur le secteur financier.

"Certains indicateurs de valorisation boursière pointent un niveau d'exubérance persistant, qui rend les marchés d'actifs risqués vulnérables à une correction brutale pouvant aussi éventuellement déstabiliser des acteurs financiers non bancaires ayant recours au levier de la dette et se propager à d'autres segments de marché" a estimé l'institution.

Pour elle, il n'y a pas corrélation entre le niveau réel d'activité et les valeurs boursières, autrement dit une "bulle" qui comme toutes les bulles risque d'éclater.

Pratique : une synergie autour des "déchets"

Pour valoriser des chutes de production (textile, bâche, bois...) et mettre en relation entre elles des entreprises qui peuvent se compléter, la Chambre de commerce et d'Industrie du 06 met en place un atelier "détection des synergies" le 1^{er} février à Carros. Renseignements sur le site de l'organisme consulaire.

DOCUMENTS : COMBIEN DE TEMPS LES CONSERVER ?

Contrats, factures, livre comptable, statuts... Combien de temps devez-vous conserver vos documents d'entreprise ? Les réponses de Bercy.

Pour les documents civils et commerciaux

Les contrats conclus dans le cadre d'une relation commerciale, les documents bancaires et les documents établis pour le transport de marchandises doivent être conservés pendant cinq ans.

Les déclarations en douane doivent être conservées pendant trois ans.

Les autres documents tels que les factures clients ou fournisseurs, les contrats conclus par voie électronique, les correspondances commerciales (bons de commande ou bons de livraison) doivent être conservés dix ans.

Pour les documents et pièces comptables

Les livres et les registres comptables, ainsi que les pièces justificatives doivent être conservés pendant dix ans.

Pour les documents fiscaux, l'article L102B du Livre des procédures fiscales stipule que "les livres, registres, documents ou pièces sur lesquels peuvent s'exercer les droits de communication, d'enquête et de contrôle de l'administration doivent être conservés pendant un délai de six ans [...]".

Ce délai de conservation concerne notamment l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, les bénéfices industriels et commer-



Les factures doivent être conservées 10 ans comme les registres comptables, contre six ans pour les documents fiscaux.

ciaux (BIC), les bénéfices non commerciaux (BNC), les impôts directs locaux, la cotisation foncière des entreprises (CFE), la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), etc.

Pour les documents sociaux

Les statuts de la société doivent être conservés pendant cinq ans à partir de la radiation de la société du registre du commerce et des sociétés.

Les documents relatifs au compte annuel (bilan, compte de résultat, annexe...) doivent être conservés dix ans.

Les convocations, les feuilles de présence, les pouvoirs, les rapports du gérant ou du

conseil d'administration doivent être conservés pendant trois ans.

Des sanctions prévues...

Dans certains cas, ne pas conserver les documents de votre entreprise peut vous valoir des sanctions. C'est notamment le cas pour la conservation des documents fiscaux : l'article 1734 du Code général des impôts précise qu'une amende de 10 000 € est "applicable en cas d'absence de tenue [des] documents [demandés par l'administration dans l'exercice de son droit de communication] ou de destruction de ceux-ci avant les délais prescrits".

Le moment est venu de faire un tri (attentif!) dans vos étagères...

AIDER L'INDUSTRIE

L'industrie fait face à des difficultés d'approvisionnement causées par les confinements et la reprise intense de l'économie au niveau mondial. Ces tensions affectent particulièrement les composants électroniques et les matières premières. De nombreux secteurs industriels en subissent les conséquences, avec des délais de livraison allongés, des prix en hausse ou des ruptures d'approvisionnements. Pour soulager les entreprises, Bpifrance lance un "prêt pour l'industrie" à long terme (jusqu'à dix ans) pour renforcer leurs structures financières et leurs trésoreries. Le Prêt garanti par l'Etat (PGE) est aussi reporté jusqu'à fin juin 2022. Des facilités de paiement ou de remboursement peuvent être sollicités par les entreprises industrielles pour leurs obligations sociales et fiscales auprès des services gestionnaires. Il leur est aussi possible de négocier au niveau des branches comme des entreprises le recours au dispositif d'activité partielle de longue durée.

VOUS LE SAUREZ AUSSI...

CBD : si, ma non troppo...

Un arrêté du ministère de la santé, publié le 30 décembre, interdit toute détention et cession brute de la plante contenant du cannabidiol (CBD), la molécule non psychotrope du cannabis. Ce texte était attendu par les professionnels de la filière, dont plusieurs boutiques ont été fermées ces derniers mois. La justice européenne et la Cour de cassation ont jugé que le CBD n'est ni un stupéfiant ni un médicament et peut donc être vendu au motif de la libre circulation des marchandises. Mais pas sous la forme de fleur ou de plante.

Quand le bâtiment va...

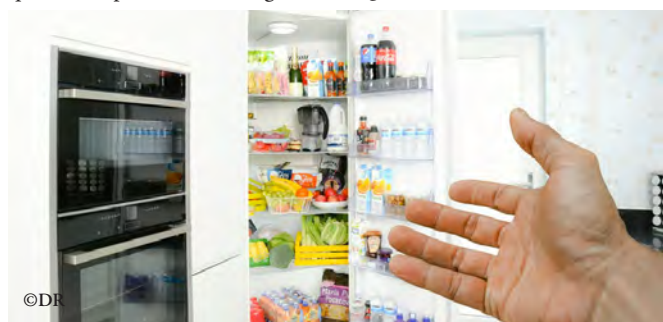
Concernant le marché du logement neuf, la reprise observée sur les premiers mois de 2021 se confirme : au 3^{ème} trimestre, les ventes par les promoteurs immobiliers en rythme annualisé progressent de + 5,2% comparé au 3^{ème} trimestre 2020 au plan national. Les ventes restent cependant bien inférieures à leur

niveau d'avant crise (- 12,5% par rapport au 3^{ème} trimestre 2019). L'offre a progressé également avec une hausse des mises en ventes de +10,9%. Mais le volume de ces dernières se situe également à un niveau inférieur à celui d'avant crise (- 12,8%).

Conso : protection européenne

De nouvelles règles relatives aux contenus numériques et à la vente de biens sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier. Désormais, il sera plus facile d'acheter et de vendre du contenu, des services et des biens numériques ainsi que des "produits intelligents"

dans l'ensemble de l'Union Européenne. Les consommateurs seront protégés si le contenu (par exemple, la musique ou les logiciels téléchargés) et les services numériques se révèlent défectueux. Ils pourront effectuer un recours pour obtenir une réduction de prix ou la résiliation du contrat suivie d'un remboursement. Cette garantie joue aussi bien lorsqu'ils achètent en ligne ou dans un magasin dans toute l'UE, et couvrira tous les biens, y compris ceux comportant des composants numériques (par exemple, un réfrigérateur intelligent).



TRIBUNAL JUDICIAIRE : PLUS DE MOYENS SOUHAITÉS POUR LA NOUVELLE ANNÉE

Du côté du Tribunal judiciaire, l'audience de rentrée avait été annulée à cause de la Covid-19 et le président, **Marc Jean-Talon**, et le procureur de la République, **Xavier Bonhomme**, avaient convié certains journalistes à un point presse, lundi 17 janvier. "Ce qui pêche avant tout, c'est la perte de sens de l'action de la justice", a relevé M. Jean-Talon, dont les propos ont été recueillis par France Bleu Azur.

"Du fait du manque d'effectifs, du fait du flot de réformes ininterrompu, non anticipé, non accompagné des moyens nécessaires, les magistrats craignent de perdre le sens profond de leur action. Par exemple de devoir entendre trop rapidement les personnes à l'audience, de ne pas pouvoir passer suffisamment de temps à la réflexion sur chacun des dossiers, de ne pas pouvoir échanger. La collégialité est très importante dans notre métier. Plutôt



Xavier Bonhomme et Marc Jean-Talon. (Archive)

qu'un juge seul, il vaut mieux trois juges qui échantent et qui puissent prendre une décision qui satisfasse au mieux", a-t-il expliqué.

"Déstabiliser"

Xavier Bonhomme a lui évoqué les priorités du parquet

pour 2022 : "Déstabiliser les trafiquants, tout mettre en œuvre pour que le trafic ne progresse pas. L'année dernière, on a traduit en comparution immédiate pas loin de 400 personnes, cela a donné lieu à plusieurs centaines d'années

d'emprisonnement. Il faut déstabiliser en multipliant les contrôles, en interpellant les gens et (faire) des enquêtes au long cours pour identifier des réseaux. Chaque semaine on saisit de l'argent, des stupéfiants dans des quantités importantes. On a encore saisi il n'y a pas très longtemps plusieurs dizaines de kilos de résine de cannabis. On saisit aussi de la cocaïne".

La deuxième priorité, ce sont "bien sûr les violences intrafamiliales. J'ai pu dédier cinq magistrats au travers de la création d'un pôle mineurs-familles en septembre dernier qui traite dans des temps utiles et réactifs toutes ces procédures qui restent nombreuses et très sensibles", a indiqué le procureur à ce sujet.

Sébastien GUINÉ

TC DE NICE : AUCUNE AUDIENCE ANNULÉE EN 2021

Le président, **Pascal Nougarede**, s'est félicité lors de l'audience de rentrée solennelle que le tribunal soit resté ouvert en 2021, contrairement à 2020, et qu'aucune audience n'ait été annulée "pour quelque raison que ce soit". Il a néanmoins évoqué une activité "réduite" en 2021, et "même dégradée" par rapport à 2019. Au cours d'une audience en comité restreint en raison de la situation sanitaire, qui s'est tenue le mardi 18 janvier et a été diffusée en direct sur la page Facebook du Tribunal, il a ensuite fait un point sur l'activité 2021 avant de présenter les axes prioritaires du Tribunal pour 2022.

"Le nombre de procédures collectives ouvertes (sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire) s'est élevé à 349 en 2021, contre 400 en 2020 et 651 en 2019. La chute du nombre de faillites s'est donc accentuée pour atteindre une baisse de 56% par rapport à 2019. Cette baisse des indicateurs, déconnectée de la réalité économique, a pour origine l'intervention massive et générale des pouvoirs publics en soutien à l'économie : PGE, chômage partiel, fonds de solidarité, report de charges, arrêt des assignations", a expliqué Pascal Nougarede.

Baisse régulière des assignations

"Le contentieux général, avec 706 jugements rendus cette année, compense la perte d'activité de 2020 qui a subi la grève des avocats et la fermeture du Tribunal à la suite du confinement. On observe néanmoins une baisse régulière des assignations depuis quelques années.



Une audience en facebook live pour cette rentrée solennelle 2022.

La mise en place des MARD, modes amiables de résolution des différends, contribue certainement à cette évolution", a-t-il précisé. "Convaincus que ces procédures amiables sont des processus modernes et appelés à se développer pour solutionner les litiges entre entrepreneurs, et depuis qu'il rentre dans la mission du juge de concilier les parties, nous avons renforcé en 2021 les effectifs de la chambre présidée par Alain Vesse, vice-président, avec ses juges conciliateurs. Malgré les difficultés liées à la crise, 99 affaires ont été convoquées, 64 ont été traitées contradictoirement et 31 accords ont été signés. Le taux de réussite avoisine les 50% lorsque les parties acceptent la conciliation devant le juge". Au sujet des axes de travail pour 2022, M. Nougarede souhaite "intégrer et former

avec l'ENM (Ecole nationale de la magistrature) de nouveaux magistrats", "modifier la rédaction de nos jugements suivant le standard de la Cour de cassation, dans un style direct, en supprimant les termes désuets, pour une meilleure compréhension par le justiciable" ou encore "mettre en place dans certains dossiers préalablement sélectionnés un calendrier de procédures, avec dépôt des conclusions avant les audiences de plaidoirie (...) dans un souci d'efficacité et de rapidité".

Lors de cette audience solennelle, cinq juges consulaires, élus en décembre 2021, ont été installés, remplaçant ainsi cinq magistrats partants.

S.GUINÉ

ÉDITO. BATTONS ENSEMBLE LA CAMPAGNE...

Dans le monde chatouilleux de la politique, le péché véniel peut vite se transformer en péché mortel et le symbolique y a souvent plus d'importance que la "vraie réalité". Jean-Michel Blanquer, qui a passé quelques jours de vacances à Ibiza - c'est son droit, et sans doute bien mérité -, a seulement mal choisi son moment en plein regain de l'épidémie. Aujourd'hui son attitude paraît aussi désinvolte que fut celle de Jean-François Mattei, ministre de la santé, qui commentait en polo les effets de la canicule de 2003. Qu'il ait été en short et en tongs ne changeait a priori rien ni à la météo, ni à la situation sanitaire du moment, qu'il pouvait évidemment suivre en "distanciel" depuis le bord de sa piscine dans le Var. Le problème était ailleurs : dans les maisons de retraite, chez les vieux isolés. Pour Blanquer, contesté pour ses décisions tardives annoncées seulement la veille de la rentrée, c'est une casserole de belle taille. Elle sera au moins aussi encombrante à traîner qu'un paddle sur le sable des Baléares...

oOo

Pécresse, qui ne fait pas des clins d'œil mais souvent des appels de phare à l'extrême droite. Macron qui, tout comme Zemmour en son temps, fait semblant de se demander s'il va se présenter. Taubira qui a déjà oublié que sa candidature en 2002 a fait sombrer

celle de Jospin, distancé sur le fil par Le Pen. Montebourg, que l'on connaissait disert, renonçant maintenant après un long désert. Mélenchon, en panne dans les sondages, comme Hidalgo. Et Marine, fille de, qui se voit déjà au second tour.

Une fois de plus, les querelles d'ambitions tiennent lieu de campagne présidentielle : pour certains, plutôt couler que de céder la place au concurrent, même s'il est à peu près sur la même ligne politique.

Quand ils le voudront bien, les candidats pourront parler de leurs projets pour les cinq prochaines années qui, effets de la pandémie "aidant", ne seront pas de tout repos pour les Français. Les sujets ne manquent pourtant pas.

- Par exemple, les retraites : à quel âge, pour combien d'années cotisées ? La suppression de la non-indexation des pensions sur l'inflation ?

- La transition écologique : avec beaucoup, un peu ou pas du tout de nucléaire, d'éoliennes moulins à vent ou de turbines en mer ? Quelles mesures pour limiter la pollution de l'air dans les villes ? Pour ménager les nappes phréatiques et les protéger de pompages discutables (comme l'arrosage du maïs en plein soleil) ? Et la chasse, fermée ou pas le mercredi et/ou le dimanche ? Et le glypho-

sate, les pulvérisations de produits près des maisons.

- Les salaires, la dette publique : combien va coûter le "quoi qu'il en coûte", qui va payer et pendant combien d'années ?

- Fiscalité, revenus : voir ci-dessus.

- Justice : quelle réponse au malaise des magistrats et des personnels du ministère, aux interrogations des avocats ? Quels nouveaux moyens pour "offrir" des conditions dignes du pays des Droits de l'Homme ?

- Politique étrangère : quelle réponse européenne à la pression russe, à la volonté hégémonique de la Chine, au soutien à géométrie variable des Américains ?

- Des questions sociétales, comme la GPA ou le droit de mourir et de choisir sa mort.

- Et tant d'autres.

On le voit, un quinquennat n'y suffira pas et il serait temps d'y penser dès maintenant...

J.-M. CHEVALIER



"EUROPORTERS" À NICE : ÉDUQUER AUX MÉDIAS ET À L'EUROPE

La Ville de Nice organise pas moins de 60 événements tout au long des six mois de la présidence française du Conseil de l'Union européenne et le lancement du concours "Europorters" dans les écoles, collèges et lycées niçois en fait partie.

Ce concours national, créé l'année dernière pour les collèges et lycées et élargi cette année aux écoles élémentaires, a été officiellement lancé à Nice à l'école du Château, dans le Vieux-Nice, en présence de **Magali Altounian**, adjointe au maire déléguée aux Institutions européennes, **Richard Laganier**, recteur de l'Académie de Nice, **Denis Carreaux**, directeur des rédactions du groupe Nice-Matin, **Auréliel Selvi**, journaliste à Kids-Matin (le média pour enfants lancé par Nice-Matin), **Étienne Millien**, journaliste et directeur de l'Alliance pour l'éducation aux médias et **Sébastien Schutz**, directeur de l'école. "Bientôt, vous allez être appelés à voter", a expliqué



Le Centre Europe Direct Nice Côte d'Azur a offert drapeaux et petits sacs aux élèves.

Étienne Millien aux 14 élèves présents lors du lancement mardi 18 janvier et qui avaient remplacé au pied levé leurs camarades de la classe participant au concours, fermée en raison de la Covid-19. "On a construit ce concours pour vous donner les moyens de vous informer sur l'Europe", leur a-t-il confié. "On a choisi l'Europe parce qu'on pense que c'est important. La question européenne est compliquée". Richard Laganier a lui assuré que "la question de l'éducation

aux médias (était) quelque chose d'essentiel pour nos élèves".

Comprendre

Au sujet de la présidence française du Conseil de l'UE, il a souligné qu'il s'agissait d'un "moment extrêmement important". "Mais il faut comprendre ce que cela représente".

"Europorters" est un programme de l'Alliance pour l'éducation aux médias et de l'Alliance de la presse d'information générale, réalisé en collaboration avec le

Clemi (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information). Le concours, qui a reçu le soutien de la Commission européenne, "invite les futurs citoyens européens à découvrir les enjeux et les contraintes de la production de l'information, ainsi qu'à prendre conscience des apports de la construction européenne", selon le site du Clemi. Cette année, les classes de collège et de lycée participantes devront réaliser un reportage sur le thème "En quoi l'Europe me concerne?".

Pour les écoliers, trois dispositifs sont mis en place : une vidéo à réaliser en partenariat avec Kids-Matin, une infographie avec le Journal des enfants et un scénario de dessin animé avec 1 jour 1 actu des éditions Milan. Il est possible de s'inscrire jusqu'au 1er février. Les écoliers, collégiens et lycéens vainqueurs iront visiter le Parlement européen à Strasbourg au mois de mai.

Sébastien GUINÉ

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX : LUTTER CONTRE LES RENONCEMENTS AUX DROITS

Le premier débat de l'année du Conseil National des Barreaux a été organisé mardi matin. Il était accessible en visioconférence. Il concernait la lutte contre les injustices, le renoncement, le non-recours aux droits par les justiciables. "Nous constatons une dérive, des citoyens perdus. Pour eux, c'est trop cher, trop compliqué. Ce sujet doit préoccuper chacun des 71 000 avocats français" a expliqué en préambule le président du CNB, Maître Jérôme Gavaudan.

Selon une enquête du Secours Catholique (avril 2021), environ un tiers des personnes éligibles au RSA ne le touchent pas. Plus d'un quart ne bénéficient pas des allocations familiales auxquelles elles ont droit. Enfin, le non accès à la justice représente une économie pour l'État que l'association caritative chiffre de 3 à 5 milliards par an.

"Toutes ces situations de non-recours ont des conséquences graves pour les personnes qui en sont victimes" a poursuivi le président Gavaudan. "Ayons en tête que 78% des femmes victimes de viol renoncent à porter plainte, ce qui est totalement inadmissible. Pour nous, avocats, l'exercice des droits est consécutif de la citoyenneté. Le CNB fait donc du non-recours la grande cause de la mandature 2021-2023. Nous espérons aussi qu'elle sera celle du prochain quinquennat".

Des manques "inadmissibles"

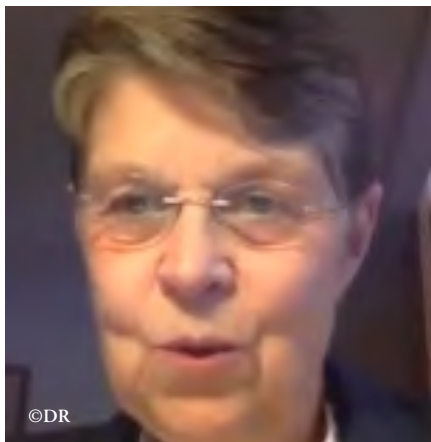
Les avocats font donc des propositions pour résorber les injustices, qu'elles soient géographiques (éloignement d'un tribunal), économiques ou sociales.



Le président Gavaudan (CNB).

Les candidats à la présidentielle "commencent à nous solliciter" sur ces sujets et nous saurons leur faire passer nos messages" annonce le représentant du CNB.

Vice-présidente du Secours Catholique, Sophie Duthilleul constate "année après année une augmentation des non-recours" aux aides sociales. Pour elle, l'urgence n'est pas d'augmenter le champ des prestations sociales mais



Sophie Duthilleul (Secours Catholique).

de les appliquer. Sur les causes de ces abandons de droits, figurent en bonne place la méconnaissance des démarches à effectuer, mais aussi la dématérialisation qui modifie et rend difficile les recours à ceux qui n'ont pas internet ou ne savent pas s'en servir. "Il faut donc un accompagnement dans la durée, et l'on a pu constater des progrès ces derniers temps comme pour l'inclusion à l'emploi". Comme quoi, rien n'est impossible... La Cour des Comptes a chiffré à 10 milliards les "économies injustes" pour le RSA.

Syndicats-avocats, un même combat

Frédéric Souillot, secrétaire confédéral FO en charge du secteur des affaires juridiques, considère que les statistiques réalisées sur les non-recours sont insuffisantes et parcellaires. À l'exception des chiffres des dossiers arrivant devant les conseils de Prud'hommes qui sont suivis avec précision, année après année.

"Nous avons le sentiment que les pouvoirs publics voudraient voir cette justice paritaire moins présente. Cela se vérifie à chaque modification de la carte judiciaire, et cela sous tous les gouvernements"

déplore le représentant du syndicat. La rupture conventionnelle ne constitue pas pour lui "un renoncement choisi" mais est souvent la conséquence d'une pression dans l'entreprise. "C'est le moyen de sortir d'une histoire avec un employeur. Il y a davantage de ruptures conventionnelles pour les moins de 40 ans que pour les autres salariés plus âgés. Alors que les départs à la retraite vont être retardés, cela pose problème".

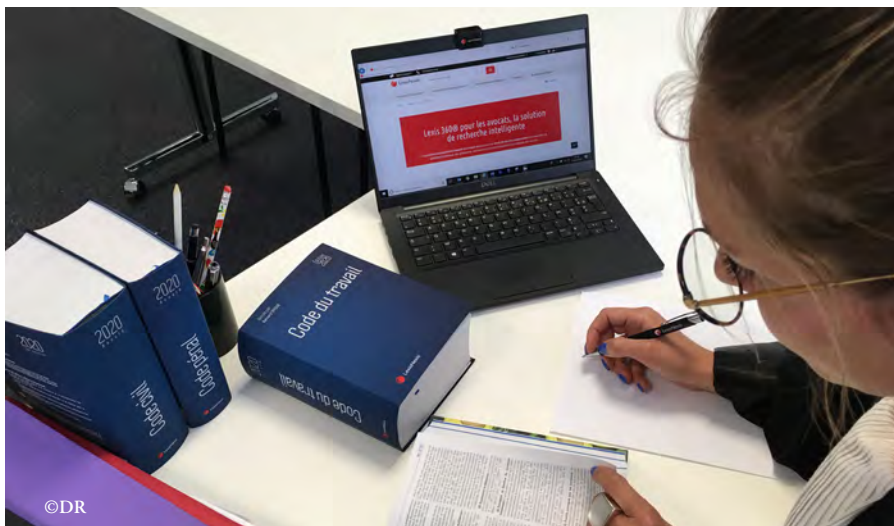
Si les salariés renoncent à aller voir avocats et syndicats, c'est surtout par méconnaissance. "Nous considérons que notre action de syndicaliste est complémentaire de celle des avocats. FO incite ses délégations départementales à passer des conventions avec les barreaux pour faciliter l'accès au droit". Il pointe aussi que la justice du travail n'est plus totalement gratuite, ce qui pose des problèmes d'accès aux plus vulnérables.



Frédéric Souillot (FO)

J.-M. Ch

>> On peut retrouver l'intégralité de cette visioconférence en replay sur la page Facebook du Conseil National des Barreaux.



Civil, pénal, travail... les avocats veulent se faire entendre des candidats à la présidentielle.

>> VENI, VIDI... VITE DIT ! <<

- **IMMO** : Trop tard, il fallait réagir plus vite. Un petit appartement de 900 mètres carrés au dessus de Central Park à New York vient de trouver preneur pour la bagatelle de 190 millions de dollars. C'est quand même bête qu'il nous passe ainsi sous le nez... L'heureux vendeur, Daniel Och, l'avait acheté pour 93 millions "seulement" en 2019 pour se protéger de la politique fiscale de Floride dont le gouverneur est pourtant, Dieu merci !, Républicain et non pas un dangereux gauchiste de démocrate comme Joe Biden. L'acquéreur de ce qui est devenu la plus grosse vente de tous les temps dans Big Apple a souhaité rester anonyme.

- **COOKIES** : La Cnil a infligé de lourdes amendes à Google (150 millions d'euros) et à Facebook (60 millions d'euros) pour leurs pratiques "cookies", les traceurs utilisés pour la publicité ciblée. Le montant de ces amendes constitue un record. Les plateformes ont trois mois pour rentrer dans les clous, sous peine d'une astreinte de 100 000 euros par jour de retard. Des cookies plutôt salés...



Ce distributeur de gel hydroalcoolique sert de cendrier pour les niçois inattentifs... ou irrespectueux ? Mieux que par terre quand même...

- **MOT** : En plus du TNN, la démolition programmée du palais Acropolis inquiète et agace quelque peu en ville comme en témoigne une pétition qui a déjà recueilli plusieurs milliers de signatures. Parmi les inquiets, les habitués de la Cinémathèque, qui espèrent pouvoir continuer à disposer d'une salle à l'avenir...

- **RIFIFI** : Le très courtois et policé Charles-Ange Ginésy n'a pas goûté l'intervention publique de Renaud Muselier qui a estimé "scandaleux" que le président du Conseil départemental ne parle pas davantage des efforts de la Région dans la reconstruction des vallées. Dans une lettre acide, l'Azuréen écrit au Marseillais que son "courrier, tant sur le fond

que sur la forme, crée une fausse polémique dérisoire et stérile, loin de la conception que je me fais de la politique. Ces pratiques désespèrent nos concitoyens de la chose publique, par ailleurs si noble et si indispensable en ces temps de crise".

- **EN PISTE** : Cédric Roussel, député LRM de la 3^{ème} circonscription des A-M (Nice) se rappelle à notre souvenir par une campagne d'affichage sur sa circonscription. De là à imaginer qu'il se prépare à une nouvelle candidature aux prochaines législatives, il y a un pas que beaucoup ont déjà franchi...

- **ENVIRONNEMENT** : Alors que lors du contrôle technique de votre voiture l'on va vous chipoter à la décimale le taux de pollution sortant du pot d'échappement, la presse annonce que la compagnie Lufthansa (et peut-être d'autres) va effectuer 18 000 vols "inutiles", (à vide ou presque) uniquement pour conserver des droits de décollage et d'atterrissage et pour ne pas se faire souffler des lignes par la concurrence. Pour le climat, il est (largement !) temps de changer une réglementation aussi stupide.

LA VILLE DE NICE TOUJOURS AU SOUTIEN DES ACTEURS DU SPECTACLE VIVANT

Alors que le variant Omicron a fait reculer une fréquentation pourtant bien répartie depuis la rentrée 2021, **Christian Estrosi** a souhaité rassurer les acteurs locaux du spectacle vivant en confirmant les subventions de la Ville pour 2022.

Ces subventions s'élèveront à plus de 2,2 millions d'euros (en hausse par rapport à 2021, dont le montant s'élevait à 2,19 millions d'euros).

Le maire de Nice s'est entretenu lundi 17 janvier avec de nombreux représentants du monde culturel niçois et il a aussi souhaité les mobiliser dans la perspective de la candidature niçoise pour la capitale européenne de la culture en 2028.

Il est également revenu sur le devenir du Théâtre national de Nice, dont la destruction est programmée pour permettre le prolongement de la "Coulée verte", malgré le lancement d'une pétition pour sauver le bâtiment. "Le Théâtre national est une entité morale. Sa présence sera en tous lieux" : les Franciscains (à partir d'avril 2022), à la Cuisine (en avril 2022), à Iconic (fin 2022) et au Palais des Expositions, reconverti en Palais des Arts et de la Culture (en 2025).

De son côté, **Benoît Tessier**, propriétaire du Théâtre des Oiseaux et président de la fédération des théâtres de Nice, a souhaité rappeler qu'il n'y avait "pas de petits théâtres".

5 000 à 12 000 spectateurs pour Carnaval

"Bien sûr, le projet est focalisé sur le TNN mais il y a un tissu important et il y a aussi le théâtre amateur. C'est tout cela qui fait vivre une ville", a-t-il affirmé. "On a eu une très belle reprise quand on a pu rouvrir. Depuis le nouveau variant, on sent qu'il y a une peur. On a une perte de spectateurs de 30 à 40%", a par ailleurs confié Benoît Tessier.

Au sujet de l'activité spectacles et concerts, le maire a expliqué qu'après la destruction d'Acropolis (prévue en 2023), elle serait couverte par le Palais Nikaïa, qui "sera restructuré et pourra accueillir jusqu'à 9 000 personnes", et par le Théâtre de Verdure (3 200 places). Enfin, interrogé sur le Carnaval de Nice, Christian Estrosi, qui avait confirmé sa tenue le 4 janvier, a eu quelques mots encourageants à l'attention des spectateurs. Le maire a expliqué qu'il y aurait deux tribunes de 2 000 places et deux de 500 places afin de se conformer à la jauge des 5 000 places. Mais il existe



aussi la possibilité, en fonction d'un allègement éventuel des mesures d'ici le 11 février, date du coup d'envoi des festivités, d'ouvrir l'avenue de Verdun à la déambulation, augmentant ainsi la capacité d'accueil à 12 000 personnes.

Sébastien GUINÉ

ROBERTA METSOLA : ÉLUE PRÉSIDENTE DU PARLEMENT EUROPÉEN

La conservatrice maltaise Roberta Metsola a été élue présidente du parlement européen, obtenant la majorité absolue dès le premier tour du scrutin mardi 18 janvier 2022 avec 458 voix. Roberta Metsola est seulement la troisième femme à accéder à cette fonction, après les Françaises Simone Veil (1979-1982) et Nicole Fontaine (1999-2002). Elle succède à l'Italien David Sassoli, décédé le 11 janvier et dont le mandat prenait fin cette semaine.

IGOR BOÏKO, DIRECTEUR CULTURE RÉGION SUD



Igor Boïko est nommé Directeur de la Culture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il succède à Christian LAGET, appelé à piloter la politique de la Région en faveur du lyrique. Secrétaire général du Centre Pompidou-Metz depuis 2018, Igor BOÏKO a exercé, de 2015 à 2017, les responsabilités d'administrateur de la Collection Lambert à Avignon. Auparavant, il a occupé des fonctions administratives et financières à l'auditorium et au musée du Louvre (2003-2006), au musée d'Orsay (2006-2008) et au Centre Pompidou à Paris (2010-2015). Né au Brésil et ouvert sur le monde, il a assuré de nombreux séminaires en Master médiations de la culture et du patrimoine à l'Université d'Avignon. À la Région Sud, il poursuivra la stratégie d'accompagnement de l'ensemble des actrices et acteurs culturels, tant dans leurs projets structurants à la tête d'équipements permanents ou de festivals, que dans leur capacité à renouveler les langages artistiques et la relation aux publics. Il prendra ses fonctions le 1^{er} février 2022.

ALEXANDRA BORCHIO FONTIMP, ÉLUE PRÉSIDENTE DU CRT CÔTE D'AZUR

Lors de l'Assemblée Générale de ce jeudi 13 janvier 2022, David Lisnard, Maire de Cannes et Vice-Président du Département des Alpes-Maritimes, a décidé de quitter le poste de Président du CRT Côte d'Azur France qu'il occupait depuis presque 7 ans, en raison de ses nouvelles fonctions nationales de Président de l'Association des Maires de France. Alexandra Borchio Fontimp, Sénatrice et Conseillère Départementale des Alpes-Maritimes et jusqu'alors Vice-Présidente du CRT Côte d'Azur France, lui succède.

"Je tiens à chaleureusement remercier et saluer l'action de David Lisnard qui, au cours de ces 7 années, a su impulser et concrétiser avec dynamisme, énergie et pragmatisme de grandes ambitions pour le tourisme azuréen et cet organisme, véritable bras armé au service du rayonnement de notre territoire. Vous pouvez compter sur moi pour relever avec l'équipe du CRT Côte d'Azur France, aux côtés de l'ensemble des socio-professionnels du tourisme azuréen, les nombreux défis qui nous attendent afin que la Côte d'Azur demeure une destination unique, entre mer et montagne, remarquable dans son offre touristique, dynamique



De gauche à droite : Charles-Ange Ginésy, David Lisnard, Alexandra Borchio Fontimp et Bernard Chaix.

dans son événementiel culturel, sportif et affaires, toujours ouverte et connectée à ses différents marchés".

Mission de reconquête pour 2022

Dans un contexte de situation sanitaire toujours incertaine et avec la prudence et l'adaptabilité nécessaires, Alexandra Borchio Fontimp et Claire Behar, sa Directrice Générale, en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires institutionnels et des représentants socio-professionnels du tourisme azuréen, mèneront,

conformément au plan d'actions présenté fin 2021, une stratégie ambitieuse de reconquête des marchés nationaux, européens et internationaux, dans un objectif de relance durable de la destination.

L'enjeu de l'année 2022 sera notamment de redynamiser la fréquentation touristique sur les ailes de saison, mais également de la renouveler dans le temps, et l'espace azuréen pour stimuler les flux tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire pour une croissance durable de l'économie touristique azuréenne.

WIZISHOP S'OUVRE À L'INTERNATIONAL

Depuis 2008, WiziShop se donne pour mission d'aider le plus grand nombre à créer leur site e-commerce et réussir dans la vente en ligne. À ce jour, la solution comptabilise 270 000 inscrits sur sa plateforme. En constante évolution, WiziShop développe des services et fonctionnalités répondant aux besoins de ses e-commerçants, en co-création, par le biais de remontées et suggestions.

Cette internationalisation est soutenue, ce jour, par la présence de la firme sur le site **Product Hunt**, réseau dédié au lancement de solutions technologiques, réputé dans le monde entier. C'est le fruit de plus d'un an et demi de préparation pour l'équipe basée à Nice. D'ailleurs, la firme a embauché en conséquence puisque 15 recrues avaient rejoint les effectifs en 2020. *"Cette internationalisation va également profiter à nos e-commerçants francophones. En effet, compte tenu de notre modèle économique à la performance et notre philosophie gagnant-gagnant, notre développement représente aussi, celui de nos WiziShopiens"*, déclare **Grégory Beyrouiti**, co-fondateur et CEO de WiziShop.

En effet, WiziShop y voit l'opportunité de faire grandir considérablement la communauté d'e-commerçants WiziShop et accroître ses ressources pour accélérer ses



investissements en recherche et développement, ainsi que la mise à disposition de nouvelles fonctionnalités et services, réputés dans le monde entier.

D'ailleurs, WiziShop s'attèle, actuellement, à améliorer les performances de ses boutiques sur les moteurs de recherche tels que Google; le référencement naturel (SEO) étant un levier stratégique dans le domaine de la vente en ligne, pour une stratégie d'acquisition clients pérenne.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales. Selon l'Arrêté en date du 19 novembre 2021 modifiant l'Arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le prix du caractère pour l'année 2022 est de 0,183 € hors taxe dans les Alpes-Maritimes.

203175

Me Béatrice DELESTRADÉ SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIÉS

Avocat associée au barreau de Marseille - 43/45 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04 91 37 33 96 - p.vasquez@provansal.eu

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - EN TROIS LOTS SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE

Sur la commune de MENTON 06500 (Alpes-Maritimes), 6 et 8 Val des Castagnins dans un immeuble dénommé « LE BOTICELLI »

1^{ER} LOT DE VENTE : Lot n° 52 :

UN BOX FERMÉ

situé au premier sous-sol portant le numéro G12.

SUR LA MISE À PRIX DE

10 000 €

(DIX MILLE EUROS)

Avec faculté de baisse de moitié en cas de carence d'enchères.

2^{ÈME} LOT DE VENTE : Lot n° 6 :

UN BOX FERMÉ

situé au deuxième sous-sol, face à la rampe d'accès portant le numéro 21.

SUR LA MISE À PRIX DE

10 000 €

(DIX MILLE EUROS)

Avec faculté de baisse de moitié en cas de carence d'enchères.

3^{ÈME} LOT DE VENTE : Lot n° 57 :

UNE CAVE au sous-sol.

SUR LA MISE À PRIX DE

1 000 €

(MILLE EUROS)

Avec faculté de baisse de moitié en cas de carence d'enchères.

**VISITE LE LUNDI 21 FÉVRIER 2022
DE 14H00 À 15H00**

ADJUDICATION LE JEUDI 3 MARS 2022 À 9H30

À L'AUDIENCE DU JEX DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MARSEILLE, AU PALAIS DE JUSTICE, SALLE BORÉLY -
REZ-DE-CHAUSSÉE, PALAIS MONTHYON, PLACE MONTHYON - 13006 MARSEILLE

DÉSIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE : D'après le titre de propriété : Sur la commune de MENTON 06500 (Alpes-Maritimes) 6 et 8 Val des Castagnins dans un immeuble soumis au régime de la copropriété connu sous le nom de « LE BOTICELLI » cadastré dans son ensemble section BH n° 511 - lieudit Val des Castagnins - pour une contenance de 09 a 87 ca. **PREMIER LOT DE VENTE : LE LOT NUMÉRO CINQUANTE-DEUX (52)** consistant en un garage fermé situé au 1^{er} sous-sol portant le numéro 12 du plan d'une surface de 13,58 m², avec les 229/100 000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales. **DEUXIÈME LOT DE VENTE : LE LOT NUMÉRO SIX (6)** consistant en un emplacement de parking situé au 2^{ème} sous-sol portant le numéro 21 du plan, avec les 153/100 000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales. **TROISIÈME LOT DE VENTE : LE LOT NUMÉRO CINQUANTE-SEPT (57)** consistant en une cave sise au 1^{er} sous-sol avec les 67/100 000^{èmes}. **D'après le procès-verbal de description :** Maître Romain GHIANDAI, huissier associé au sein de la SELARL ACT'RIVERA, a établi le 18 mai 2021 le procès-verbal de description des biens aux termes duquel il apparaît que l'immeuble a été livré en 1992. **Lot 52 :** Box fermé, situé au premier sous-sol, longeant la rampe d'accès (numéro G12 peint au sol, en partie effacée). Sur le linteau métallique, le numéro 12 est écrit à l'encre rouge. Le box est sécurisé par une porte de garage basculante manuelle verrouillée par une serrure avec poignée. Sol à l'état brut ; murs en agglo, à l'état brut. En pla-

fond, dalle béton lisse à l'état brut. Une canalisation est fixée en plafond, au fond du box. La superficie plancher est de 13,40 m². **Lot 6 :** Box fermé, situé au deuxième sous-sol, face à la rampe d'accès. Sur le linteau métallique, le numéro 21 est écrit à l'encre rouge. Sécurisé par une porte de garage basculante manuelle, verrouillée par une serrure avec poignée. Sur mes instructions, le serrurier procède à l'ouverture forcée de la porte du garage ; le sol recouvert d'un revêtement, état correct ; les murs en agglo, à l'état brut ; en plafond, dalle béton lisse à l'état brut. La superficie plancher est de 13,90 m². **Lot 57 :** La cave en angle est vide. Le sol, murs et plafond en béton brut ; il y a une forte odeur d'humidité ; un chariot à roulettes du supermarché voisin y est stocké. La superficie est de 3,26 m². Le syndic de la copropriété est la SARLU SOGIM, demeurant à MENTON (06500), au 2, rue Amiral Courbet. **La présente vente est poursuivie À LA REQUÊTE DE :** Maître Simon LAURE, Mandataire Judiciaire à la sauvegarde, au redressement et à la liquidation des entreprises domicilié en son étude au 16, boulevard Notre Dame, Le Grand Sud, 13006 MARSEILLE, agissant en qualité de mandataire de la société dénommée S.C.I. BOTICELLI, identifiée au SIREN sous le numéro D 380 539 726 dont le siège est à AUBAGNE (13400), Immeuble Le Palestre, 2, boulevard Emile Combes, à ces fonctions désigné par jugement du 21 octobre 2008 rendu par le tribunal de grande instance de MARSEILLE - 9^{ème} Chambre - Service des Procédures Collectives, agissant en vertu d'une ordonnance du 19 octobre 2021 publiée au 1^{er} bureau du

service de Publicité Foncière de NICE le 25 novembre 2021 volume 2021 S n° 191 et actuellement définitive suivant certificat de non appel du 25 novembre 2021, ayant pour avocat Maître Béatrice DELESTRADÉ avocat associé au sein de la SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIÉS. Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un avocat inscrit au barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3 000 Euros établi à l'ordre de Maître Simon LAURE.

RENSEIGNEMENTS : Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente : - Sur le site internet <http://www.provansal.eu> du Cabinet de Me Béatrice DELESTRADÉ, Avocat au barreau de MARSEILLE, - Au cabinet de Maître Béatrice DELESTRADÉ, avocat au barreau de Marseille, 43/45, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04 91 37 33 96 - p.vasquez@provansal.eu. **TOUS LES JOURS DE 10 H 00 À 12 H 00 EXCLUSIVEMENT.**

- Au greffe du tribunal judiciaire de Marseille, palais Monthyon, place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

MARSEILLE, le 10 janvier 2022

Me DELESTRADÉ, avocat.

203124

AVIS DE DISSOLUTION

M.A.N. PEINTURE, SASU au capital de 1 000 €, en liquidation sis 40/54 av Ste-Marguerite, Galerie Araucaria, 06200 NICE. RCS NICE 848 221 123. Par AGE du 30/11/2021, il a été décidé à cette même date :

1°/ De dissoudre la société par anticipation et de la mettre en liquidation amiable.

2°/ Désignation du liquidateur Mme MOUSSA Amira, demeurant 23 rue Delille, 06000 NICE.

3°/ De fixer le siège de la liquidation au domicile du liquidateur où la correspondance devra être adressée et les actes et documents devront être notifiés.

La modification sera portée au RCS de NICE.

203173

AZUR VICTOIRE

Société par actions simplifiée

au capital de 7 622,45 €

Siège social : 2 avenue Maréchal Foch, 06000 NICE

414 111 963 RCS NICE

AVIS

Suivant procès-verbal en date du 27 décembre 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 69 boulevard Gorbella, 06100 NICE, et d'étendre l'objet social à l'activité de vente et transactions sur immeubles et fonds de commerce et en conséquence de modifier les articles 2 et 4 des statuts. Mention sera faite au RCS de NICE.

203174

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 décembre 2021, il a été constitué une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CREATIVAPPS
Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

Siège social : 15 boulevard de l'Armée des Alpes, 06300 NICE.
Capital social : 1 000 €.

Objet : Conseil et accompagnement dans la création, édition, et le développement d'applications informatiques.
Durée : 99 années.

Gérant : M. Damien PALAGI, demeurant 15 boulevard de l'Armée des Alpes, 06300 NICE.

La société sera immatriculée au RCS de NICE.
Le gérant.

203176

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 6 janvier 2021, il a été constitué une société par actions simplifiée dont les caractéristiques suivent :

Dénomination : « AH INVEST ».
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Apports : En numéraire
Capital : 1 000 €uros.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Siège social : NICE (Alpes-Maritimes), 25 rue Pertinax, bureau 3.
Objet : Acquisition, gestion de tous titres de participation ou de placement, de parts ou d'actions de toutes sociétés.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par l'assemblée générale de la société dans les conditions prévues à l'article 11 des statuts.

Direction de la société : Monsieur Abdelhak HOUBABI demeurant à MOUGINS (Alpes-Maritimes), 214 chemin des Romains, villa 6 est désigné président pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au RCS de NICE (Alpes-Maritimes).
Pour avis.

203177

AVIS DE DISSOLUTION

Dénomination : S20.
Forme : SAS.
Capital social : 5 000 €uros.
Siège social : 261 avenue des Courcettes, lotissement des Courcettes, villa 20, 06220 VALLAURIS.

RCS ANTIBES : 828 344 846.
Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de la même date.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. M. Stefano OTTUSO, demeurant 261 avenue des Courcettes, lotissement des Courcettes, villa 20, 06220 VALLAURIS a été nommé liquidateur.

203179

RECTIFICATIF

À l'annonce 202490 parue le 18/11/2021 dans le présent journal, il y a lieu de préciser que Mme Chantal Denise Lucette WINCKLER née ANTZ reste seule gérante de la société à compter du 17 mai 2009.
Pour avis. La gérance.

203178

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Dénomination : DS MOTORS.
Forme : SARL.
Capital social : 10 000 €uros.
Siège social : 75 rue Laurent Gaudolphe, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE. RCS CANNES : 903 721 397.

Aux termes de l'AGO en date du 1^{er} octobre 2021, les associés ont pris acte de la démission de M. Julien SCHRANK de ses fonctions de co-gérant.
Mention sera portée au RCS de CANNES.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

MODIFICATION DU PLAN DE CESSION

Jugement du 11 janvier 2022

203182 - SAS LA HALLE, 28 avenue de Flandre, 75019 PARIS 19^{ème} arrondissement - RCS PARIS 413 151 739 - Ets secondaire : Enseigne : LA HALLE AUX VETEMENTS, quartier les Cavaliers, 06270 VILLENEUVE-LOUBET. Enseigne : LA HALLE CHAUSSURES & MAROQUINERIE, immeuble Le Marina 7, quartier les Cavaliers, 06270 VILLENEUVE-LOUBET. Enseigne : LA HALLE CHAUSSURES ET MAROQUINERIE, Route Nationale 7, 06270 VILLENEUVE-LOUBET.

203183

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

N° de Rôle CONT RLJ 12/41 20/6 - AVIS DE DÉPÔT DE LA LISTE DES CRÉANCES : SCI ANJULAU, 19 avenue du Teiras, 06300 NICE. Le greffier en chef du tribunal judiciaire de NICE, informe Messieurs les créanciers, que la liste des créances privilégiées et chirographaires est déposée dans l'affaire ci-dessus au greffe des procédures collectives. En conséquence, tout intéressé peut contester cette liste dans le délai d'un mois à compter de la publication au bulletin d'annonces et civiles et commerciales (BODACC). NICE, le 4 janvier 2022. Le greffier.

203197

RECTIFICATIF

Dans l'avis n° 202943 parue dans le présent journal du 23/12/2021, l'adresse du siège social de la société CREPERIE BRETONNE est 06140 VENCE, 6 place Surian.

203180



76 boulevard Napoléon III - Antares, 06200 NICE

Tél. +33 (0)4 93 18 87 04

Fax : +33 (0)4 93 18 72 00

Email : contact@ajis.fr

SIMPLYO

Société par actions simplifiée

au capital de 100 000 €

Siège social : 105 route de Chappes, 06410 BIOT

837 709 625 RCS ANTIBES

AVIS DE DISSOLUTION

La société SIMPLYO a établi par acte sous signature privée en date du 21 décembre 2020 un projet de fusion avec la société. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date 17 novembre 2020 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 1^{er} juillet 2020. Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 décembre 2020, les associés de la société SIMPLYO ont approuvé le traité établi sous signature privée en date du 21 décembre 2020, et portant fusion par absorption de leur société par la société ALTIORE TECHNOLOGIE, société absorbante, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 105 route des Chappes 06410 BIOT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 818120701 avec effet au 1^{er} juillet 2020. L'assemblée a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société SIMPLYO, le passif de cette société étant intégralement pris en charge par la société ALTIORE TECHNOLOGIE et les actions émises en augmentation de son capital par la société ALTIORE TECHNOLOGIE étant directement et individuellement remises aux associés de la société ALTIORE TECHNOLOGIE, à raison de 10 actions de la société ALTIORE TECHNOLOGIE pour 1 action de la société SIMPLYO. L'assemblée générale extraordinaire de la société ALTIORE TECHNOLOGIE, en date du 21 décembre 2020, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société SIMPLYO sont devenues effectives à cette date. Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au registre du commerce et des sociétés d'ANTIBES. Pour avis. Le président.

203185

AVIS

Par ordonnance du président du tribunal judiciaire de NANCY, en date du 20/12/2021, la SCP Pascale CHANEL - Elodie BAYLE, prise en la personne de Maître Elodie BAYLE, administrateur judiciaire, demeurant à MAXEVILLE (54320), 153 rue André Bisiaux, a été désignée en qualité d'administrateur provisoire de la SCI ALVALADE, 5 rue du 27 septembre 1870, 54120 BERTRICHAMPS. Pour avis.

Bulletin d'abonnement

65 €

TTC / par an

Abonnement 1 an
 Abonnement 2 ans

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville :

Mail :

Paiement par chèque* à l'ordre des Petites Affiches des Alpes-Maritimes
Ou en ligne sur <https://tinyurl.com/abonnementartcotadazur>

*Votre paiement doit nous parvenir aux Petites Affiches 17 rue Alexandre Mari, 06300 NICE

www.artcotadazur.fr

203186



NEMO CONSEIL

Experts Comptables

5 bis avenue Mirabeau, 06000 NICE
Tél. 04 93 85 75 33

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/01/2022, constitution d'une SARL unipersonnelle dénommée : ROLADA

Enseigne Commerciale : TAXI DAVID LABBE

Capital : 1 000 €
Siège : 54 chemin du Mont-Gros, Bât B, entrée D, 06300 NICE

Objet : Les activités de taxi, soit le transport de voyageurs avec ou sans bagage(s) et/ou de colis à titre onéreux; les activités de transport spécialisé de personnes médicalisées assises ou de de toutes marchandises ou biens et de toutes autorisations de stationnement ; ces activités pouvant être exercées sous le couvert d'un contrat de location ou location-gérance.

Gérant : Monsieur David LABBE demeurant à 54 chemin du Mont-Gros, Bât B, entrée D, 06300 NICE

Durée : 50 ans. Immatriculation : RCS NICE.

Pour avis.

203187

AG2V Management

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €

Siège social : 89 avenue de Fréjus,
Immeuble B-Flower,

06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE
RCS CANNES 533 762 209

AVIS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 novembre 2021, il a été pris acte de transformer la SARL en SAS sans la création d'un être moral nouveau, à compter du 1^{er} décembre 2021, et de modifier l'objet social en y rajoutant la mention «...dont la formation en apprentissage.»

La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés.

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés prise à la majorité des voix des actionnaires disposant du droit de vote.

Présidente : Mme GARCIA Valérie demeurant au 52, la Tête de Lion, 06130 GRASSE, pour une durée indéterminée.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de CANNES.



Annonces
LÉGALES

www.petitesaffiches.fr

203181



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

1^{ER} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE PROJET DE RÉHABILITATION DE LA VILLA AIGUETTA À ÈZE

Demandeur : La SCI Villa Aiguetta ÈZE
Le préfet des Alpes-Maritimes,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune d'ÈZE à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour le projet de réhabilitation de la Villa Aiguetta,

du mardi 1^{er} février 2022 à 9h00 au mardi 15 février 2022 16h inclus

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie d'Eze - 6 avenue du Jardin Exotique - 06360 ÈZE. Par décision n°E21000044/06 de la présidente du tribunal administratif de NICE, Madame CHAMBOREDON Marie-Claude, est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique. Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie d'ÈZE - 6 avenue du Jardin Exotique - 06360 ÈZE, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture des bureaux en mairie d'ÈZE - 6 avenue du Jardin Exotique - 06360 ÈZE, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h00 à 16h. Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit avant les

date et heure de clôture de l'enquête au commissaire enquêteur afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture des bureaux en mairie d'ÈZE - 6 av. du Jardin Exotique - 06360 ÈZE, du lundi au vendredi (de 09h00 à 12h et de 14h00 à 16h00 du lundi au vendredi), qui les joindra au registre. Toutes observations pourront également être envoyées par messagerie, durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : ddtm-enquete-publique-rehabilitation-villa-aiguetta-eze@alpes-maritimes.gouv.fr

Elles seront tenues à la disposition du public au lieu de l'enquête susvisé, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Rehabilitation-villa-Aiguetta-Eze> dans les meilleurs délais. Pendant la durée de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Rehabilitation-villa-Aiguetta-Eze>. Madame le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie d'ÈZE - 6 av. du Jardin Exotique - 06360 ÈZE, aux

heures de permanence suivants :

Mardi 1^{er} février 2022 de 09h à 11h en mairie

Lundi 7 février 2022 de 09h à 11h en mairie.

Vendredi 11 février 2022 de 14h à 16h en mairie.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet des Alpes-Maritimes le dossier d'enquête et le registre assortis de son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie principale d'ÈZE - 6 av. du Jardin Exotique - 06360 ÈZE pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ce document pourra également être consulté dans les mêmes conditions de délai, sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Rehabilitation-villa-Aiguetta-Eze>. Madame le commissaire enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Madame la présidente du tribunal administratif de NICE.

203215



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS DE GRASSE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : C.A. PAYS DE GRASSE.

Correspondant : M. le Président, 57 avenue Pierre Sémard - B.P. 91015 06131 GRASSE Cedex.

Tél. : 04 97 05 22 00
Télécopieur : 04 92 42 06 35

Courriel : commande@paysdegrasse.fr
Adresse internet :

<http://www.paysdegrasse.fr>
Adresse internet du profil d'acheteur :

<http://www.e-marches06.fr>.

Objet de l'accord-cadre : Entretien d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail pour le service de la collecte de la CAPG.

Caractéristiques principales : Le service de la collecte est composé à ce jour de 37 agents. Par un accord-cadre séparé, la CAPG est propriétaire des vêtements et EPI affectés aux agents du service de la collecte de la CAPG.

Durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre a une durée initiale de 12 mois à compter de sa notification. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

La durée maximale de l'accord-cadre est de 36 mois.

Forme de l'accord-cadre
Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum mais avec un montant maximum de

commandes par période, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

Sans montant minimum par période.
Montant maximum par période :

40 000 Euros HT
Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui.

Prestations divisées en lots : Non.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Cf. article 3.2. du règlement de consultation.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :

Groupement conjoint ou solidaire.
Unité monétaire utilisée, l'Euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

La liste des pièces justificatives nécessaires à l'appréciation des qualités et capacités du candidat est indiquée à l'article 4 du règlement de consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération et des sous-critères énoncés dans le règlement de

consultation.

1. Critère Prix pondéré à 60 %

2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %

Le dossier de consultation est remis gratuitement.

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres :
Vendredi 18 février 2022, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres :
180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17 janvier 2022

Le DCE est mis à disposition par voie électronique sur www.e-marches06.fr

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Pays de GRASSE.

Identifiant : CA-Pays-de-Grasse_06_20220117W2_01

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : CA du Pays de GRASSE.

Correspondant : Service de la commande publique, 57 avenue Pierre Sémard, 06131 GRASSE Cedex.

Tél. : 04 97 05 22 00

Télécopieur : 04 92 42 06 35

Courriel : commande@paysdegrasse.fr

203192

**PHARMACIE
DU ROND POINT**Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
au capital de 692 000 €Siège social : 2 chemin des Autrichiens,
06600 ANTIBES
533 022 556 RCS ANTIBES**POURSUITE
D'ACTIVITÉ**Suivant procès-verbal en date du 30 septembre 2021, l'assemblée générale extraordinaire statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.
Le représentant légal.

203193

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par ASSP du 11/01/2022, constitution d'une SASU dénommée : TEDDY SWEETS - Capital : 200 €. Siège : 4 rue Désirée Clary, 06000 NICE. Objet : Crêperie, vente sur place et à emporter, épicerie, bois sans alcool. Toutes prestations de services à toutes sociétés du groupe. Président : M. MEDKOUR Sofian, 4 rue Désirée Clary, 06000 NICE. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

203195

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par acte SSP du 06/01/2022, il a été constitué une SAS dénommée : AERO NICE TAXI 174

Capital : 30 000 €
Siège : 1560 chemin de l'Escours, 06480 LA COLLE-SUR-LOUP

Objet : Le transport de voyageurs par taxi ; le transport spécialisé de personnes médicalisées assises.

Président : Monsieur Jean-Christophe CANO demeurant à 1560 chemin de l'Escours, 06480 LA COLLE-SUR-LOUP

Directeur général : Monsieur Michel CARBONNE demeurant à 7 rue des Arbousiers, 06510 CARROS

Transmission des actions : La transmission des actions s'opère à l'égard de la société et des tiers par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement établi sur un formulaire fourni ou agréé par la société et signé par le cédant ou son mandataire. La décision d'agrément ou de refus d'agrément sera prise par les associés à la majorité simple (50 % + 1 voix) des voix présentes ou représentées, le cédant pouvant prendre part au vote.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sous réserve de la déchéance encourue pour défaut de libération, dans le délai prescrit, des versements exigibles sur ses actions. Le droit de participer aux décisions collectives est subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de leur titulaire au plus tard à la date de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS ANTIBES.



203194

**PAUL & ASSOCIÉS
NOTAIRES****CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**Suivant acte reçu par Maître Antoine CADUDAL, notaire à NICE, associé de la SELAS dénommée «PAUL & Associés – notaires», titulaire d'un office notarial à la résidence de NICE (Alpes-Maritimes), 23 boulevard Gambetta et à la résidence de PARIS (11^{ème}), 145 boulevard Voltaire, le 17 décembre 2021, enregistré à NICE, le 7 janvier 2022, dossier 2022 00000344 Volume 2022 N n° 00012, a été cédé un fonds de commerce par :

La société dénommée BISR, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 €, dont le siège est à ANTIBES (06600), 15 avenue des Frères Olivier, identifiée au SIREN sous le numéro 500 568 589 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANTIBES.

A :

La société dénommée FOURNIL DES FRERES OLIVIER, société à responsabilité limitée au capital de 1 500 €, dont le siège est à ANTIBES (06600), 15 avenue des Frères Olivier, identifiée au SIREN sous le numéro 903 824 175 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANTIBES.

Désignation du fonds : Fonds de commerce de boulangerie - pâtisserie sis à ANTIBES (06600), 15 avenue des Frères Olivier, lui appartenant, connu sous le nom commercial LES DOUCEURS DU PALAIS, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'ANTIBES, sous le numéro 500 568 589.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (85 000,00 €), s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour CINQUANTE-HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS (58 960,00 €),

- Au matériel pour VINGT-SIX MILLE QUARANTE EUROS (26 040,00 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Me TOULLEC, notaire à ANTIBES (06600), 9 bd Albert 1^{er} où domicile a été élu à cet effet.**Pour insertion.****Le notaire.**

203253

**AQUA LUNG
CORPORATE**Société par actions simplifiée
au capital de 1 903 942 €

Siège social : 300 rue du Vallon,

Les Vaisseaux; bâtiment C,

06560 VALBONNE - Sophia Antipolis

823 142 203 RCS GRASSE

**CHANGEMENT DE
DÉNOMINATION**Le 30/11/2021, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui, à compter du même jour, devient «AQUALUNG CORPORATE». Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis.

203202

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par ASSP du 30/11/2021, il a été constitué une SAS dénommée : KING BOUCHERIE - Capital 1 000 €. Siège : 2601 route Départementale, 06270 VILLENEUVE-LOUBET. Objet : Boucherie, charcuterie, traiteur sur place ou en ambulant, fabrication et vente de plats cuisinés à emporter. Président : Madame Aurelie BEAUFILS demeurant à 244 avenue du Pylône, Camping Douce, 06600 ANTIBES. Directeur général : Monsieur Mohammed Es-salih BRAHMIA demeurant à 244 avenue du Pylône, Camping Douce, 06600 ANTIBES. Transmission des actions : La cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la société. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

203203

**AVIS DE
DISSOLUTION**Forme : SASU - Dénomination : ZAFIR, au capital de 1 000 euros en liquidation. Siège social : 41 rue Châteauneuf, 06000 NICE - RCS de NICE n° 845 189 497 - Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2021 et sa mise en liquidation. M. JEMAI Fathi demeurant 112 chemin de la Douane, 06510 CARROS se désigne en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au 41 rue Châteauneuf, 06000 NICE. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NICE.
Pour avis, Le liquidateur.

203204

SAS A.J BAT

SAS au capital de 30 000 €

Siège social : 328 route de Turin,

06300 NICE

RCS NICE 881 094 619

**MODIFICATION
D'OBJET SOCIAL**

Aux termes d'une décision du 8 janvier 2022, l'objet social a été modifié comme suit : Tous travaux de démolition, rénovation, maçonnerie générale, bâtiment tous corps d'état, bureau d'études et d'ingénierie de bâtiment. Holding.

203205

**AVIS DE
LOCATION-GÉRANCE**

Aux termes d'un acte SSP du 01/12/2021, la SARL CENTRAL AZUR FOOD au capital de 1 000 €, 2601 Route Départementale 06270 VILLENEUVE-LOUBET RCS ANTIBES 851 953 935 a donné en location-gérance à la SAS KING BOUCHERIE - en cours d'immatriculation au RCS d'ANTIBES - 2601 Route Départementale, 06270 VILLENEUVE-LOUBET, un fonds de commerce de Boucherie, charcuterie, traiteur sur place ou en ambulant, fabrication et vente de plats cuisinés à emporter" situé à 2601 Route Départementale 06270 VILLENEUVE-LOUBET, à compter du 01/12/2021 jusqu'au 30/11/2022 sans reconduction tacite.

203198

MV CONSULTINGSARL en liquidation
au capital de 7 500 €

33 chemin des Travaux,

06800 CAGNES-SUR-MER

RCS ANTIBES n° 504 375 346

**CLÔTURE DE
LIQUIDATION**

Aux termes d'une AGE du 30/12/2021, prenant effet le 31/10/2021, les associés ont constaté la clôture de la liquidation de la société. Pris acte de la démission de Monsieur Michel VARANI de ses fonctions de liquidateur et donné quitus entier et sans réserve de sa gestion. Dépôt des comptes de liquidation au RCS ANTIBES.

203199

**CLÔTURE DE
LIQUIDATION**

SCI LES CAPUCINES, société civile immobilière en liquidation - Capital social : 1 829,39 €. Siège social : 57 hameau du Fournas, 06220 VALLAURIS - 353 131 055 RCS ANTIBES. Clôture de la liquidation : Décision de l'assemblée générale du 31/12/2018. Les associés ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont constaté la clôture de la liquidation. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation : RCS ANTIBES.

203200

**AVIS DE
DISSOLUTION**

SCI LES CAPUCINES, société civile immobilière en liquidation. Capital social : 1 829,39 €. Siège social : 57 hameau du Fournas, 06220 VALLAURIS - 353 131 055 RCS ANTIBES. Dissolution anticipée : Décision de l'assemblée générale du 31/12/2018. Liquidateur : Madame BALME Alice demeurant à VALLAURIS (06220), 57 Hameau du Fournas. Siège de la liquidation : VALLAURIS (06220), 57 Hameau du Fournas. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation : RCS ANTIBES.

203201

GABYSociété civile immobilière
au capital de 5 000 €

Siège social : Chemin de Petaboure 600,

64200 BASSUSSARRY

RCS BAYONNE n° 879 212 645

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Personne habilitée à engager la société : M. Christophe DE MAHIEU, gérant, domicilié Media One Tower, Level 35, Pobox 502810, à Dubai (Emirats Arabes Unis).

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 28 décembre 2021, il a été décidé de transférer à compter du 01/01/2022 le siège social de la société GABY et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

A compter du 01/01/2022, le siège social :

Qui était à BASSUSSARRY (64200), chemin de Petaboure 600,

Est à la ROQUETTE-SUR-SIAGNE (06550), 1070 boulevard du 8 Mai.

En conséquence, la société GABY, qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BAYONNE sous le numéro 879 212 645, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés de CANNES.

L'objet social de la SCI, constituée pour 99 ans, est l'acquisition, la mise à disposition et la gestion de biens immobiliers.
Pour avis. Le gérant.**PROFORMALITÉS**
www.proformalites.com**SERVICE EXPRESS
D'AIDE À LA FORMALITÉ
D'ENTREPRISE**

Sur la France entière et Monaco

203228



Société d'avocats
Immeuble L'Astrolabe

79, boulevard de Dunkerque CS 10437,
13235 MARSEILLE cedex 02

LA CHERY

Société par actions simplifiée
au capital de 3 576 620 €

Siège social : 2344 route de la Fènerie,
06580 PÉGOMAS
500 413 935 RCS GRASSE

AVIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 30/12/2021, la société KPMG SA, 51 avenue Simone Veil, 06200 NICE, 775 726 417 RCS NICE, représentée par Monsieur Philippe LEVERT, a été nommée co-commissaire aux comptes titulaire, à compter de la même date.

Elle exercera son mandat pour une durée de six (6) exercices prenant fin lors de la réunion d'assemblée générale des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Pour avis.

203184

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 12/52 CONT RLJ 21/26 - AVIS DE DÉPÔT DE LA LISTE DES CRÉANCES : M. Daniel BRIGAUT, 24 rue Masséna, 06000 NICE. Le greffier en chef du tribunal judiciaire de NICE, informe Messieurs les créanciers, que la liste des créances privilégiées et chirographaires est déposée dans l'affaire ci-dessus au greffe des procédures collectives. En conséquence, tout intéressé peut contester cette liste dans le délai d'un mois à compter de la publication au bulletin d'annonces et civiles et commerciales (BODACC). NICE, le 4 janvier 2022. Le greffier.

203231

NICEDIS

Société en nom collectif
au capital de 8 000 €

Siège social : 16 rue Nicéphore Niepce,
69800 SAINT-PRIEST
849 662 903 RCS LYON

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'AGE du 17/01/2022, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 16 rue Nicéphore Niepce, 69800 SAINT-PRIEST au 205 boulevard du Mercantour, 06200 NICE, à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Le gérant de la société est M. Frédéric NORMAND demeurant 689 rue Liberté, Domaine de la Clastre, 30640 BEAUVOISIN. La société sera immatriculée au RCS de NICE. Pour avis, la gérance.

203236

RECTIFICATIF

À l'annonce n°203053 parue le 6 janvier 2022 dans Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes relatif à la société BAKJY EXPANSION. Mention rectificative : Suivant procès-verbal en date du 28 décembre 2021.

203230

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me C. MATHIEU, en date du 14/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SASU - Dénomination : NSA BYMYCAR COTE D'AZUR - Siège : NICE (06200), 106 avenue Simone Veil, bâtiment H4, Nice la Plaine. 1. Objet : Achat, vente ou location de véhicules automobiles neufs et d'occasion, de motos, camions, tracteurs, neufs et d'occasion, accessoires, pièces détachées, pneumatiques, huiles et essence, activité de réparation, garage, entretien, parage, dépannage et transformation de tous véhicules, achat et vente de carburant, vente de solutions de financement et de ses accessoires, utilitaires légers, carrosserie, tôlerie, peinture, transport ou convoyage de véhicules. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à création, acquisition, location, prise en location-gérance de tous fonds de commerce, prise à bail, installation, exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus. Prise, acquisition, exploitation ou cession de tous brevets, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités. Participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Durée - Immatriculation : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de NICE. Capital : 50 000 €. Admission aux assemblées et droit de vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent, et chaque action donne droit à une voix au moins. Transmission des actions : Libres entre associés. Toute cession d'actions de la société à un tiers en ce compris toute cession par voie de succession, liquidation de communauté de biens entre époux et toute cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant d'un associé, est soumise à l'agrément préalable des associés statuant à la majorité de 66% des actions ayant droit de vote. Président : BYMYCAR AUTOMOTIVE, SAS, établie à FONTAINE (38600), 43 boulevard Paul Langevin, immatriculée 380 475 293 RCS GRENOBLE. Commissaire aux comptes titulaire : MAZARS GOURGUE, SAS, établie à SEYSSINET-PARISSET (38170), 2 bis avenue Pierre de Coubertin, immatriculée 334 213 790 RCS GRENOBLE.

203232

Clinique Vétérinaire de la Cardelle

Société par actions simplifiée
au capital de 270 810 €

Siège social : 84 chemin dit de Cannes,
06530 LE TIGNET
394 457 543 RCS GRASSE

AVIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 31 décembre 2021, il a été décidé de nommer :

Madame Bénédicte ASCANI, née le 29 mars 1972, à COLMAR (68), demeurant Résidence les Vergers, 1978 avenue de Provence, 06140 VENÇE, en qualité de président de la société, en remplacement de Madame Sophie Paris Le Doze.

Monsieur Vincent PAREZ, né le 18 août 1964 à PARIS 14^{ème}, demeurant 75 rue Saint-Léonard, 49000 ANGERS, en qualité de directeur général de la société.

Mention sera faite au RCS de GRASSE.

203233



MAIRIE DU BAR SUR LOUP

1^{ER} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°A-2022-012 du 17/01/2022, M. le Maire de LE BAR SUR LOUP a ordonné l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du BAR SUR LOUP.

La Commune du BAR SUR LOUP est responsable de la procédure d'élaboration du PVAP. Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de François WYSZKOWSKI, maire de la commune.

L'enquête publique se déroulera du mardi 8 février à 10h00 au vendredi 11 mars à 16h, soit 32 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est la Mairie du BAR SUR LOUP.

Monsieur Georges MARTINEZ a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de NICE - le 13/01/2022 (dossier n°E22000001/06). Toute correspondance postale relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie du BAR SUR LOUP, hôtel de Ville, Place de la Tour, 06620 LE BAR SUR LOUP. Toute correspondance pourra également être adressée par courrier électronique à l'adresse suivante :

contacturba@lebarsurloup.fr
Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie du BAR SUR LOUP, pendant la durée de l'enquête, du 8 février au 11 mars inclus, aux jours et heures suivants : Les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, et les mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes : Le mardi 8 février de 10h à 12h et de 14h à 16h ; Le mercredi 16 février de 10h à 12h et de 14h à 16h ; Le vendredi 4 mars de 10h à 12h et de 14h à 16h ; Le vendredi 11 mars de 10h à 12h et de 14h à 16h.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire du BAR SUR LOUP le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de NICE, et la commune en transmettra une copie au préfet des Alpes-Maritimes.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie du BAR SUR LOUP et sur le site internet <https://lebarsurloup.fr/> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP). Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

203190



COMMUNE D'ISOLA

APPEL À CANDIDATURES – TAXI

Afin de répondre au besoin de transport des Isoliens ou des touristes séjournant sur la commune, la Ville d'ISOLA, dans le cadre de ses compétences, propose pour attribution d'une autorisation de stationnement (ADS) communément appelées licences de taxi.

Toute personne intéressée peut présenter sa candidature en exposant son expérience et ses motivations par mail à l'adresse mairie1.isola@orange.fr ou par courrier : Mairie Isola-Place Jean GAISSA- 06420 ISOLA avant le 01/02/2022.

Critères d'appréciation :
- Avoir réussi l'examen du certificat de capacité professionnelle et obtenu la carte professionnelle délivrée par la

Préfecture des Alpes-Maritimes

- Interdiction d'être inscrit sur plus d'une liste d'attente
- N'être titulaire d'aucune autorisation de stationnement
- Être équipé d'un véhicule comportant toutes les normes et les équipements obligatoires inhérent à la législation des taxis
- Être titulaire du permis de conduire depuis plus de 2 ans afin de pouvoir conventionner avec la caisse d'assurance maladie afin de réaliser des transports sanitaires.

Plus d'informations :

Téléphone : 04 93 23 23 23

Date limite de dépôt des offres :
Le 01/02/2022

203206

RECTIFICATIF

À l'annonce 203162 parue dans le présent journal du 13/01/2022, il fallait lire :
Objet : La prise de participation dans des sociétés de notaires.

Les Petites Affiches
DES ALPES-MARITIMES





203237

**SCP GUILARD -
CONVERS - PÉRÉ**
Notaires à DIJON 7 bd de Brasses
Successeurs de Me MARION

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

M. Antoine Blaise LÉON JOUANETON, retraité, né à COBLENCE (Allemagne), le 23 janvier 1955 et Mme Sophie Madeleine Marie GUELAUD, sans emploi, née à DIJON (21000), le 21 juillet 1956, demeurant à MOUANS-SARTOUX (06370), 600 chemin de la Nartassière, mariés à la Mairie de FONTAINE-LES-DIJON (21), le 12 juillet 1980, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont changé leur régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant suivant acte reçu par Me Jean-Charles GUILARD notaire à DIJON le 13 janvier 2022.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me GUILARD, notaire à DIJON, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du code civil - Me Jean-Charles GUILARD.

203207

PISONI PUBLICITE

Société par actions simplifiée
au capital de 160 000 €
Siège social : 2 chemin de Sartoux,
06370 MOUANS-SARTOUX
RCS CANNES 334 111 598

AVIS

Monsieur Christophe ULIVIERI demeurant 11 allée du Manoir, les Pierres Roses, 06250 MOUGINS, a été nommé à compter du 1^{er} janvier 2022, en qualité de représentant permanent de la société PUBLI-CITES EXPANSION, société par actions simplifiée au capital de 9 622 580 €, dont le siège social est 2 chemin de Sartoux, 06370 MOUANS-SARTOUX, immatriculée sous le numéro 528 918 873 RCS CANNES, dans l'exercice de son mandat de président de la société PISONI PUBLICITE, pour la durée de son mandat de président de la société PUBLI-CITES EXPANSION, en remplacement de Monsieur Vincent PIOT dont le mandat est arrivé à expiration le 31 décembre 2021, à minuit.

Pour avis.



ABONNEZ-VOUS

abonnement@petitesaffiches.fr

PA
LE JOURNAL

HEBDOMADAIRE
PAPIER + NUMÉRIQUE

38 EUROS / AN

203210

EVIDENCE MEDIA OOH

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 €
Siège social : 2 chemin de Sartoux,
06370 MOUANS-SARTOUX
RCS CANNES 520 769 159

AVIS

Monsieur Christophe ULIVIERI, demeurant 11 allée du Manoir, les Pierres Roses, 06250 MOUGINS, a été nommé à compter du 1^{er} janvier 2022, en qualité de représentant permanent de la société PUBLI-CITES EXPANSION, société par actions simplifiée au capital de 9 622 580 €, dont le siège social est 2 chemin de Sartoux, 06370 MOUANS-SARTOUX, immatriculée sous le numéro 528 918 873 RCS CANNES, dans l'exercice de son mandat de président de la société EVIDENCE MEDIA OOH, pour la durée de son mandat de président de la société PUBLI-CITES EXPANSION, en remplacement de Monsieur Vincent PIOT dont le mandat est arrivé à expiration le 31 décembre 2021, à minuit.

Pour avis.

203211

SARL EVIDENCE

Au capital de 1 000 €
1833 route de l'Annonciade,
06500 MENTON
RCS NICE 809 012 982

POURSUITE D'ACTIVITE

Par délibération en date du 31/08/2021 relative à l'assemblée générale extraordinaire statuant en application de l'article L223-42 du code de commerce a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de NICE.

Pour avis et mention.

203213

SARL EXTENSIA

Au capital de 1 000 €
1833 route de l'Annonciade,
06500 MENTON
RCS NICE 818 934 218

POURSUITE D'ACTIVITE

Par délibération en date du 31/08/2021 relative à l'assemblée générale extraordinaire statuant en application de l'article L223-42 du code de commerce a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de NICE.

Pour avis et mention.

203216

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision du 14/01/2022, l'associée unique de la SARL SHAIN, au capital de 1 500 € et immatriculée au RCS de TROYES n° 904 891 819 a transféré le siège social du 13-15 rue Gaston Brunotte, 10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS les Villas au 45 boulevard de la Croisette, 06400 CANNES avec effet rétroactif au 01/12/2021, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de CANNES.

Gérance : Mme Sandrine DURUPT, demeurant 15 rue Gaston Brunotte, 10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS. Pour avis. La gérance.

203212

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Délai d'opposition
Article 1007 du code civil
Article 1378-1 code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 9 décembre 2014;
Monsieur Jean Henri MORAGUES, en son vivant retraité, demeurant à NICE (06200), 28 avenue Edouard Grinda, "Le Dauphin A",
Né à BENI INDEL, (Algérie) le 22 mai 1929.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à NICE (06000) (France), le 25 juillet 2021.

A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Brice MESTRESSAT, notaire associé de la société à responsabilité limitée «MESTRESSAT, LAFONT, GALLAZZINI», titulaire d'un office notarial à BAYONNE (Pyrénées-Atlantiques), 72 avenue Dubroq, le 13 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Anne MARTARESCHE, notaire à NICE, 24 rue de l'Hôtel des Postes, référence CRPCEN : 06003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NICE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DRAGUIGNAN

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Les créances sont à déclarer
dans les deux mois de la publication
au BODACC, auprès du liquidateur ou
sur le portail électronique à l'adresse
<https://www.crediteurs-services.com>

Jugement du 11 janvier 2022

203214 - SAS SUD PRESTIGE
SERVICE SECURITE - Sigle : SP2S - C/o
Pearl Partner, 535 route des Lucioles,
Sophia-Antipolis, 06560 VALBONNE.
Ets secondaire : 2721 chemin de Saint-
Claude, 06600 ANTIBES. Liquidateur
judiciaire : Me Anne DELORET, 29 rue
Georges Cisson, Centre Hermès, 83300
DRAGUIGNAN. Date de cessation des
paiements : 16/08/2021.

203217

LINK DISTRIBUTION

SAS au capital de 1 000 €
10 chemin de la Ferrière,
06800 CAGNES-SUR-MER
RCS ANTIBES n° 839 205 317

AVIS

Par décision de l'associé unique du 30/12/2021, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 37 boulevard Dubouchage, 06000 NICE. Aussi la nouvelle dénomination est AGROLINK DISTRIBUTION. Validation : RCS NICE.



203218

F GIORDAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 45 734,71 €
Siège social : 59 Box, M I N Saint-
Augustin, 06200 NICE
957 807 597 RCS NICE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30/12/2021, les associés ont décidé de :
Transférer le siège social au 37-41 boulevard Dubouchage, c/o Nice City Business Centre, 06000 NICE à compter du 30/12/2021.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de NICE.

203219

AZUR RIVIERA IMMO

Enseigne commerciale : FORTARI
SASU au capital de 1 000 €, C/o fdsse,
1 avenue du Docteur Emile Roux,
06200 NICE
RCS NICE n° 815 324 629

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une AGE du 30/12/2021, prenant effet le 31/12/2021, l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Madame Elina BAGRAMYAN sis 81 bd de la Madeleine, 06000 NICE a été nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS NICE.

203220

AVIS DE DISSOLUTION

L'associée unique le 17/12/2021 de la société BOUCHERIE FOCH AZUR, SARL au capital de 1 000 €, 28 boulevard Foch, 06600 ANTIBES, 750 545 220 RCS ANTIBES, a décidé :

La dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.

La désignation de Mme Sonia BERENGUIER demeurant 751 avenue Pierre Sauvaigo, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR en qualité de liquidateur amiable.

La fixation du siège de la liquidation au 751 avenue Pierre Sauvaigo, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR, adresse de correspondance et notification.

Formalités au GTC d'ANTIBES.

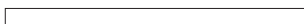
203189

AMEDSU - APPLICATIONS FOR MEDICAL AND SURGICAL USE

SAS au capital de 95 000 €
61 avenue Simone Veil,
immeuble Nice Prémium, 06000 NICE
RCS NICE n° 800 563 090

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 01/01/2022, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 21 rue Jean Pierre Calloch, 56400 AURAY. Radiation au RCS NICE. Réimmatriculation au RCS de LORIENT.



203240

YJ OSNY

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 78000 VERSAILLES
13 rue Saint Honoré
850 742 115 RCS VERSAILLES

AVIS

Aux termes des décisions de l'associé unique et du président du 17/12/2021, il a été décidé de :

- Modifier l'objet social comme suit : «Obtention, acquisition, exploitation, cession ou apport, concession de tous brevets, licences, procédés et marques, en ce compris constitution et développement de réseaux de franchise.»

- Modifier la dénomination sociale de la société qui devient :

YOU JUMP DEVELOPPEMENT
- De transférer le siège social au 3550 route des Dolines, 06410 BIOT.

Président : YOU JUMP, SAS, 3550 route des Dolines, 06410 BIOT, 837 931 906 RCS ANTIBES.

Il a été pris acte de la fin des mandats de directeur général de SG DEVELOPPEMENT, SARL et LB DEVELOPPEMENT, SAS à compter du 30/09/2021.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera radiée du RCS de VERSAILLES et immatriculée au RCS d'ANTIBES.

203241

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à ANTIBES le 27/12/2021, il a été constitué la société par actions simplifiée unipersonnelle suivante : Dénomination : AB TRANSPORTS LOGISTIQUES - Objet social : Le transport de toutes sortes de marchandises et de personnes, la livraison de tout objet dont la contenance est inférieure ou égale à 3 tonnes 5, et la prestation de messagerie de tout ordre. Siège social : ANTIBES (06600), 44 chemin de la Peyrougue, Résidence la Peyrougue. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 €. Gérant : Monsieur Ali BOUGUETTAIA, né à ANTIBES (06600), le 16 janvier 1986, demeurant à ANTIBES (06600), 79 Deuxième Avenue, Résidence les Gémeaux. Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés, toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Immatriculation : RCS ANTIBES.

203247

TOSTI PRO'CLIM

SARL au capital de 70 000 €
Lotissement Raynaud,
35 / 37 avenue Cyrnos, 06100 NICE
RCS NICE n° 539 360 081

EXTENSION D'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 01/01/2022, prenant effet le 01/01/2022, il a été décidé de l'extension de l'objet social à : Frigoriste installation, systèmes de ventilation plomberie sanitaire électricité générale du bâtiment, rénovation et second œuvre du bâtiment. Le métier de la maçonnerie et du béton armé (gros œuvre), la couverture, l'imperméabilité, la menuiserie extérieure et l'étanchéité des façades. Validation : RCS NICE.

DÉPOSEZ vos annonces à :
annonces@petitesaffiches.fr

NICE 17 rue Alexandre Mari, 06300 NICE
CANNES 816 avenue du Campon, 06110 LE CANNET

203249

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS DE GRASSE****AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : C.A. PAYS DE GRASSE.

Correspondant : M. le Président, 57 avenue Pierre Sémard - B.P. 91015 06131 GRASSE Cedex,

Tél. : 04 97 05 22 00
Télécopieur : 04 92 42 06 35

Courriel : commande@paysdegrasse.fr
Adresse internet :

http://www.e-marches06.fr.
Adresse internet du profil d'acheteur :

http://www.e-marches06.fr.
Objet de l'accord-cadre : Prestations de maintenance préventive, corrective et dépannages des ascenseurs de la Communauté d'Agglomération du Pays de GRASSE.

Caractéristiques principales : Le titulaire devra assurer la maintenance, la remise en état, l'entretien et les dépannages, y compris en urgence des ascenseurs présents dans les bâtiments de la CAPG.

Lieu d'exécution des prestations : Les prestations s'effectueront indifféremment sur une partie du territoire (11 communes sur 23) tel que décrit dans le C.C.T.P.

Durée de l'accord-cadre : 12 mois à compter de sa notification. Il est renouvelable deux (2) fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 36 mois.

Forme du contrat : Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum mais avec un montant maximum de commandes par période,

sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande.

Les prestations sont rémunérées à prix unitaires et forfaitaires.

La maintenance préventive : Prix forfaitaires conformément au B.P.U.

La maintenance corrective : Prix unitaires conformément au B.P.U. Les prix du B.P.U. sont appliqués aux quantités réellement exécutées.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

Montant maximum par période :

60 000 Euros HT

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui.

Prestations divisées en lots : Non.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les régissent : Cf. article 3.2. du règlement de consultation.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Groupement conjoint ou solidaire.

Unité monétaire utilisée, l'Euro.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

La liste des pièces justificatives nécessaires à l'appréciation des qualités et capacités du candidat est indiquée à l'article 4 du règlement de consultation.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des

critères énoncés ci-dessous avec leur pondération et des sous-critères énoncés dans le règlement de consultation.

1. Critère Prix analysé au regard du D.D.E.D. pondéré à **40 %**

2. Critère Valeur technique au regard du cadre du mémoire technique pondéré à **60 %**

Le dossier de consultation est remis gratuitement.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : Mardi 22 février 2022 à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : Date d'envoi du présent avis à la publication : 19 janvier 2022

Le DCE est mis à disposition par voie électronique sur www.e-marches06.fr

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Pays de GRASSE.

Identifiant : CA-Pays-de-Grasse_06_20220119W2_01

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : CA du Pays de GRASSE.

Correspondant : Service de la commande publique, 57 avenue Pierre Sémard, 06131 GRASSE Cedex,

Tél. : 04 97 05 22 00,

Télécopieur : 04 92 42 06 35

Courriel : commande@paysdegrasse.fr

203252

RECHELI

Société civile

au capital de 8 000 €

Siège social : 15 rue Marcelin Berthelot,
94220 CHARENTON-LE-PONT
444 976 203 RCS CRETEIL

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant procès-verbal en date du 17 janvier 2022, le gérant a décidé de transférer le siège social, à compter du 30 décembre 2021 à l'adresse suivante : 1 avenue de la Pointe Saint-Marc, 06590 THEOULE-SUR-MER.

Pour information :

- Gérant : Mme Carole BLITZ, demeurant 1 avenue de la Pointe Saint-Marc, 06590 THEOULE-SUR-MER.

- Gérant : M. Armand OBADIA, demeurant 1 avenue de la Pointe Saint-Marc, 06590 THEOULE SUR MER.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de CANNES désormais compétent à son égard.
Pour avis.

203243

GIOTTO-SOFT

Société par actions simplifiée

au capital de 1 000 €

Siège social : 12 rue Besson,
92700 COLOMBES
895 365 633 RCS NANTERRE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Le 28/12/2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 12 rue Besson, 92700 COLOMBES au 42-44 rue Bricka, 06160 ANTIBES à compter du 01/01/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mme Filoména DE LIMA MENDES CALDAS, demeurant 12 rue Besson, 92700 COLOMBES demeure président. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'ANTIBES.

203238

AVIS

ANDRADE NETTOYAGE SASU au capital de 100 € - 8 ch du Colombier, les Jades, bât. E3, Apt2, 06110 LE CANNET - RCS CANNES n° 900 121 328. Aux termes d'une AGE du 07/01/2022, prenant effet le 07/01/2022, la dénomination devient : "ANDRADE COIFFURE" et l'objet social est étendu à l'activité de coiffure à domicile ou en salon et à la distribution de produits y afférent. Validation : RCS CANNES. **Pour avis. Le président.**

203244



Société d'expertise comptable et commissariat aux comptes
50 bis route de Bellet
Villa le Petit Mas, raccourci n° 2,
06200 NICE

IMPRIMERIE DE LA CITE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 €
Siège social : 4 rue Jules Ferry,
06240 BEAUSOLEIL
B 308 764 562 RCS NICE

POURSUITE D'ACTIVITÉ

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/10/2021 : L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L 223-42 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Mention sera faite au RCS de NICE.
Pour avis.

203246

RECTIFICATIF

À l'annonce n°203153 parue dans le présent journal du 13/01/2022, il fallait lire société civile de construction vente.

203221



SOFT CONSULTING

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 17 janvier 2022, à CANNES. Dénomination : VICTORIA BLUE. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 68 bd Carnot, chez Soft Consulting, 06400 CANNES. Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire. Durée de la société : 99 années(s). Capital social fixe : 1 000 Euros. Montant des apports en numéraire : 1 000 Euros. Cession de parts et agrément : Livres entre associés, soumises à agrément pour les autres cas. Gérant : Madame Marcelle, Martine BITTON, demeurant 24 av. du Maréchal Koenig, 06400 CANNES. La société sera immatriculée au RCS de CANNES. **Pour avis.**

203222

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03/01/2022, il a été constitué sous la dénomination sociale SES CORP une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : Capital social : 1 000 Euros. Siège social : 1 rue Diderot, 06000 NICE C/o MC consult. Objet social : La prise de participation financière dans tous groupements sociétés ou entreprises française ou étrangères créées ou à créer et ce par tous moyens notamment par voie d'apport de souscription ou d'achat de titres sociaux de fusion ou de groupement, l'animation, la direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participation, toutes prestations, de services et d'assistance dans les domaines financier, comptable, informatique et commercial. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Président : M. Smirani SHAMS-EDDINE demeurant 400 chemin de Rabiac Estagnol, 06600 ANTIBES de nationalité Française. Transmission des actions : Toute transmission par quelque moyen que ce soit d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et ce y compris entre associés est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant aux conditions et modalités prévues pour les décisions collectives extraordinaires. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE. **Pour avis et mention.**

203223

RECTIFICATIF

À l'annonce n°203146 parue le 13 janvier 2022 dans Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes relatif à la société HYDROCARBONITE SAS.

Mention rectificative : Il faut lire que l'AGE a pris acte uniquement de la fin du mandat de DG de M. Mohand Ou Slimane HAMZAOUI et que Mme Warda AISSAT épouse MIR YAZDI n'a pas été nommée DG.

203224

GRACIAS INVESTISSEMENT

SAS au capital de 28 000 €
Siège : 186 chemin du Cagnosc,
06140 VENCE
RCS GRASSE 799 066 295 (2013 B 00817)

AVIS

Par assemblée générale ordinaire réunie le 29 juin 2020 au siège social, la collectivité des associés a décidé de ne pas renouveler les mandats de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Patrice MINETO et de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Dominique DAVID, qui sont venus à expiration. Mention sera faite au RCS de GRASSE.
Pour avis. Le président.

203225

AVIS

La décision du 14/01/2022 prenant effet audit jour des associés de la SC La Belle Caraïbes au capital de 300 000 € (ancienne mention), immatriculée 848 021 283 RCS NICE ayant siège à NICE (06), 341 chemin de la Ginestière, Le Large Vista, Le Vista Saou (ancienne mention) justifie la publication des nouvelles mentions suivantes : Capital social : 600 000 €. Siège : COLOMARS (06), 185 Corniche Paul Clermont.

203234

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 17 janvier 2022, à LE ROURET. Dénomination : MALOUIS 51. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 41 bis chemin des Bourges, 06650 LE ROURET. Objet : Acquisition, gestion, administration, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit. Durée de la société : 99 années(s). Capital social fixe : 1 000 Euros. Montant des apports en numéraire : 1 000 Euros. Cession de parts et agrément : Cession libre entre associés, conjoints, ascendants et descendants et soumise au consentement de la majorité des associés pour les tiers. Gérant : Madame Sylvie HATTIGER, demeurant 41 bis chemin des Bourges, 06650 LE ROURET. La société sera immatriculée au RCS de GRASSE.

203235

HOTEL MUSIC

SARL au capital de 1 000 €
Siège Social : 121 avenue Michel
Jourdan, 06150 CANNES-LA-BOCCA
RCS CANNES 830 600 102

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par AGE du 21/02/2018, il a été nommé aux fonctions de gérant : Monsieur Morde Khai DIDI : 394 bd Michelet, 13009 MARSEILLE, en remplacement de Monsieur Meyer LUGASSY et Monsieur Elyes BRIKI, démissionnaires.

203226

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Solenn LE GALL, notaire titulaire d'un office notarial dont le siège est à LANDERNEAU (Finistère), 61 rue de Brest, en date du 14 janvier 2022.

Dénomination : SCI MJBRETON.
Forme : Société civile immobilière
Siège social : ANTIBES (06160), 7 allée des Sables, Résidence Sable d'argent.
Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée de la société : 99 années.
Capital social : 500 Euros.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Co-gérants : Matthieu BRETON demeurant 10 B rue Jules Michelet, 29200 BREST et Jean-Baptiste BRETON demeurant 7 allée des Sables, Résidence Sable d'argent, 06160 ANTIBES.

La société sera immatriculée au RCS d'ANTIBES.

Pour avis, Maître Solenn LE GALL.

203208

TENDANCE PIXXL

Société par actions simplifiée
au capital de 27 500 €
Siège social : 2 chemin de Sartoux,
06370 MOUANS-SARTOUX
RCS CANNES 412 537 276

AVIS

Monsieur Christophe ULIVIERI, demeurant 11 allée du Manoir, les Pierres Roses, 06250 MOUGINS, a été nommé à compter du 1^{er} janvier 2022, en qualité de représentant permanent de la société PUBLI-CITES EXPANSION, société par actions simplifiée au capital de 9 622 580 €, dont le siège social est 2 chemin de Sartoux, 06370 MOUANS-SARTOUX, immatriculée sous le numéro 528 918 873 RCS CANNES, dans l'exercice de son mandat de président de la société TENDANCE PIXXL, pour la durée de son mandat de président de la société PUBLI-CITES EXPANSION.
Pour avis.

203239

AGENCE 76 CROISSETTE

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 7 rue du Commandant
Lamy, 06110 LE CANNET
820 469 717 RCS CANNES

POURSUITE D'ACTIVITÉ

L'AGM du 15/04/2021 statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société.

203227

AVIS DE CONSTITUTION

ENERGY DEVELOPPEMENT, Forme : Société par actions simplifiée au capital de 500 Euros. Siège social : 2 rue Louis Pastour, 06400 CANNES. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/12/2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Objet : Conseil et prestations de services divers.
Apporteur d'affaires et mise en relation de partenaires.

Durée : 99 années.
Capital social : 500 Euros
Président : M. Jean Yoni, Robert, MEYER demeurant au 2 rue Louis Pastour, 06400 CANNES.

La société sera immatriculée au RCS de CANNES.
Le président.

203229

CHANGEMENT DE CO-GÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale du 30/12/2021, les associés de la société dénommée SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE LA VOILE D'OR, au capital de 1 524,49 Euros, ayant son siège social à CANNES (06400), 65 boulevard Alexandre III, immatriculée au RCS de CANNES sous le n° 333 189 231, ont pris acte de la démission de M. Jean-Marie JOUTEL de ses fonctions de co-gérant, et ont nommé en qualité de nouveau co-gérant Mme Daphné AGOSTINI née JOUTEL, demeurant à PLAN D'ORGON (13750), 490 chemin Mitte, pour une durée indéterminée, à compter du 01/01/2022.

Pour avis. la gérance.

203188

SCI MICA

Société civile
au capital de 152,45 €
Siège social : 26 avenue Montrose
06400 CANNES
337 911 408 RCS CANNES

CHANGEMENT DE GÉRANT

Suivant procès-verbal en date du 17 mai 2021, l'assemblée générale des associés a nommé en qualité de gérant : M. Roland Maurice Didier QUËT, demeurant LE RAINCY (93340), 23 allée de Montfermeil, en remplacement de M. Robert HOULET.
Me KRANTZ, notaire.

203191

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 05/01/2022, avis de constitution d'une SASU dénommée : TESNY

Capital : 150 000 €.
Siège social : Résidence Le Grand Hôtel, 45 boulevard de la Croisette, 06400 CANNES.

Objet : L'achat et la vente de véhicules motorisés neufs ou d'occasion, la location de véhicules motorisés sans chauffeur, la vente de pièces de rechange et accessoires automobiles, l'entretien et les réparations automobiles sur place et à domicile, le transport de véhicules motorisés.

Durée : 99 ans.
Président : La société TESLUMA, SARL au capital de 5 000 000 Euros, dont le siège est situé 3 rue d' Uzès, 75002 PARIS, immatriculée sous le n° 793 414 020 RCS PARIS. Immatriculation au RCS de CANNES.

Abonnez-vous

20 € par an
Enchères Immobilières
Un département

www.petitesaffiches.fr



203250

AVIS DE TRANSFORMATION

Le 30/11/2021, l'assemblée générale mixte de la société LA SPIROTECHNIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE, société anonyme à conseil d'administration au capital de 6 602 823 €, dont le siège social est situé 1^{ère} Avenue - 14^{ème} Rue - BP 148 - 06513 CARROS, RCS GRASSE n° 304 668 502 a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée avec effet à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

La dénomination de la société, son capital social, son objet, son siège social, sa date de clôture d'exercice et sa durée demeurent inchangés.

Les fonctions de président du conseil d'administration, de directeur général, de directeur général délégué et d'administrateurs de la société assumées par MM. Eric LEFRANC, Philippe GUILLAUME, Hubert DOMMARTIN et Arnaud DUDON ainsi que par Mme Eugénie COSSART, sous l'ancienne forme sociale, ont pris fin à compter du même jour.

M. Hubert DOMMARTIN, domicilié 128 avenue Bellegarde, 83000 TOULON a été désigné président de la société sous sa nouvelle forme et M. Philippe GUILLAUME, domicilié 1880 route de Saint-Jeanet, Mas de Montalou n° 30 - 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR a été désigné en qualité de directeur général.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, et M. Jean-Christophe GEORGHIOU, commissaire aux comptes suppléant, ont été confirmés dans leurs fonctions respectives.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux délibérations et à toutes décisions collectives quelle que soit leur forme. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Les cessions d'actions sont libres.

Pour avis.

203256

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à VILLENEUVE-LOUBET du 13 janvier 2022, enregistré au service départemental de l'enregistrement de NICE, le 17 janvier 2022, dossier 2022 00000903, référence 0604P61 2022 A 00162, la SOCIÉTÉ DE MATÉRIEL INDUSTRIEL - SOMI, société par actions simplifiée au capital de € 1 000 000, dont le siège social est à 06270 VILLENEUVE-LOUBET, 1058 Route Départementale 6007, 968 801 373 RCS ANTIBES, a vendu à la société AZUR TRUCKS CAR ET BUS, société par actions simplifiée au capital de € 460 700, dont le siège social est à 06270 VILLENEUVE-LOUBET, 1058 Route Départementale 6007, 900 923 756 RCS ANTIBES, un fonds de commerce de «REPARATIONS AUTOMOBILES», sis à 06270 VILLENEUVE-LOUBET, 1058 Route Départementale 6007, moyennant le prix de € 459 353.

La prise de jouissance a été fixée au 1^{er} janvier 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, à l'adresse du fonds cédé, à 06270 VILLENEUVE-LOUBET, 1058 Route Départementale 6007.

203248

PERFECT SOLUTIONS

Société à responsabilité limitée
(Société à associé unique)

au capital de 2 000 €

Siège social : 14 bis rue de L'Abreuvement,
06110 LE CANNET
519 924 146 RCS CANNES

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant procès-verbal en date du 01/05/2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé à effet au 01/01/2022 de transférer le siège social au 2 rue Saint-Claire, 06300 NICE et désigner M. Stefan PROSKE résidant Arndtstr.2 à 50676 KÖLN (Allemagne), en tant que nouveau gérant, en remplacement de M. Peter OTT.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de CANNES et sera immatriculée au greffe du RCS de NICE désormais compétent à son égard.

Pour avis.

203242

SARL EVIDENCE

Au capital de 1 000 €

Siège social : 1833 route de
l'Annonciade, 06500 MENTON
RCS NICE 809 012 982

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes de l'assemblée générale en date du 13/01/2022 il a été pris acte de nommer Monsieur Pierre TELLE demeurant 1833 route de l'Annonciade à 06500 MENTON, comme nouveau gérant, en remplacement de Madame KASIMIRAK Dominique pour cause de démission.

Mention sera faite au RCS de NICE.

203257

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à VILLENEUVE-LOUBET du 13 janvier 2022, enregistré au service départemental de NICE, le 17 janvier 2022, dossier 2022 00000897, référence 0604P61 2022 A 00160, la SOCIÉTÉ DE MATÉRIEL INDUSTRIEL - SOMI, société par actions simplifiée au capital de € 1 000 000, dont le siège social est à 06270 VILLENEUVE-LOUBET, 1058 Route Départementale 6007, 968 801 373 RCS ANTIBES, a vendu à la société AZUR TRUCKS CARROSSERIE, société par actions simplifiée au capital de € 10 000, dont le siège social est à 06270 VILLENEUVE-LOUBET, 1058 Route Départementale 6007, 900 880 626 RCS ANTIBES, un fonds de commerce de «FABRICATION DE CARROSSERIES ET REMORQUES», sis à 06270 VILLENEUVE-LOUBET, 1058 Route Départementale 6007, moyennant le prix de € 565 986.

La prise de jouissance a été fixée au 1^{er} janvier 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, à l'adresse du fonds cédé, à 06270 VILLENEUVE-LOUBET, 1058 Route Départementale 6007.

LES PETITES AFFICHES DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes

R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031 -

Siège social, administration, rédaction, publicité : Place du Palais, 17 rue Alexandre Mari, 06300 NICE

Tél. : 04 93 80 72 72 - Fax : 04 93 80 73 00 - E-mail : annonces@petitesaffiches.fr

Site Internet : www.petitesaffiches.fr

Directeur de la publication : JM CIAIS Commission paritaire n° 0723 179757
ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C. - Prix HT du caractère par Arrêté ministériel.
Pour l'année 2022, le prix du caractère est de 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Trulli Imprimerie, 120 chemin du Moulin de la Clue, 06140 VENCE - Tél. 04 93 58 32 42
DÉPÔT LÉgal JANVIER 2022 - Photo de Une : © DR

203258

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Objet : Mise en place, développement et exploitation de restaurants, tous types de restauration rapide, préparation de plats cuisinés, vente sur place, à emporter, livraison à domicile, vente de boissons.

Dénomination : LOBSTA & K Serris
Siège social : Unity, 4, chemin de l'Arenas, 06200 NICE.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS.

Capital social : 5 000 € constitué d'apports en numéraire; il est divisé en 5 000 actions de 1 € chacune, entièrement souscrites et libérées intégralement.

Président : LOBSTA & K dont le siège est Unity, 4 chemin de l'Arenas, 06200 NICE, 902 176 502 RCS NICE.

Cession d'actions : Ne peuvent intervenir que conformément aux lois et règlements applicables, aux stipulations des statuts et de tout pacte d'associés.

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne droit à une voix dans les votes aux décisions collectives.

La présente société sera immatriculée au RCS de NICE.

203209

MIDI ESPACE

Société par actions simplifiée
au capital de 162 932 €

Siège social : 2 chemin de Sartoux,
06370 MOUANS-SARTOUX
RCS CANNES 414 376 251

AVIS

Monsieur Christophe ULIVIERI, demeurant 11 allée du Manoir, les Pierres Roses, 06250 MOUGINS, a été nommé à compter du 1^{er} janvier 2022, en qualité de représentant permanent de la société PUBLI-CITES EXPANSION, société par actions simplifiée au capital de 9 622 580 €, dont le siège social est 2 chemin de Sartoux, 06370 MOUANS-SARTOUX, immatriculée sous le numéro 528 918 873 RCS CANNES, dans l'exercice de son mandat de président de la société MIDI ESPACE, pour la durée de son mandat de président de la société PUBLI-CITES EXPANSION.

Pour avis.

203196

I.M.E-EMPLOI.

SAS au capital de 90 000 €

Isle de Garavonne,
13650 MEYRARGUES

RCS AIX-EN-PROVENCE 832 637 730

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 01/11/2021, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 455 promenade des Anglais, Le Phare, 06200 NICE. Président : Monsieur Mourad HAJI demeurant 1 parc Beaugard, 13100 AIX-EN-PROVENCE. Radiation au RCS AIX-EN-PROVENCE, réimmatriculation au RCS de NICE. **Pour avis.**

203251

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 02/12/2021, il a été constituée une SAS dénommée GLAM MEDISPA, au capital de 1 000 euros dont le siège social est situé au 15 boulevard de la République, 06240 BEAUSOLEIL.

Objet : La réalisation de toutes les techniques proposées, à savoir uniquement d'entretien corporel telles que celles fournies par les salons de beauté à savoir soins de visage, épilation au laser, soins détox et anti-âge, injections de botox, perfusions de vitamines, spécialisé dans la vente des compléments alimentaires nutritifs et diététiques tel que «shake bar» et plus généralement la mise à disposition d'aliments et de boissons saines dans le cadre des programmes de soins diététiques et accessoires de sport en lien avec les programmes diététiques.

La fourniture de prestations de service relevant du bien-être, et notamment mais non exclusivement les soins esthétiques, massages, naturopathie, modelages, balnéothérapie. La prise en charge de l'ensemble des problématiques esthétiques de chaque patient, au niveau du corps comme du visage, le suivi esthétique de chaque patient tout au long du traitement prescrit.

La création, la gestion, l'exploitation de toute plateforme à disposition de soins esthétiques.

La première présidente de la société est Madame Anna LUHNU, domiciliée à 33 rue des Portiers, 98000 MONACO (Principauté de MONACO).

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de NICE.

203254

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 12/01/2022, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : POP'S - Forme : Société à responsabilité limitée. Siège social : 566 chemin Hugues Bérenguier, 06610 LA GAUDE. Objet : Food truck, snacking, cuisine avec fumage à chaud. Durée : 99 ans. Capital : 5 000 euros. Co-gérance : Madame Charlotte DILLY épouse DANGALY né le 19 décembre 1971 demeurant 566 chemin Hugues Bérenguier, 06610 LA GAUDE; et Monsieur Christophe DANGALY né le 6 février 1966, 566 chemin Hugues Bérenguier, 06610 LA GAUDE. Immatriculation : Au RCS de GRASSE. **Pour avis.**

203255

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à VILLENEUVE-LOUBET du 13 janvier 2022, enregistré au service départemental de l'enregistrement de NICE, le 17 janvier 2022, dossier 2022 00000899, référence 0604P61 2022 A 00161, la SOCIÉTÉ DE MATÉRIEL INDUSTRIEL - SOMI, société par actions simplifiée au capital de € 1 000 000, dont le siège social est à 06270 VILLENEUVE-LOUBET, 1058 Route Départementale 6007, 968 801 373 RCS ANTIBES, a vendu à la société AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION, société par actions simplifiée au capital de € 5 539 500, dont le siège social est à 06270 VILLENEUVE-LOUBET, 1058 Route Départementale 6007, 900 923 749 RCS ANTIBES, un fonds de commerce de «VENTE ET REPARATION DE VEHICULES INDUSTRIELS, INTERMEDIAIRE EN ASSURANCES», sis à 06270 VILLENEUVE-LOUBET, 1058 RD 6007, moyennant le prix de € 1 306 057.

La prise de jouissance a été fixée au 1^{er} janvier 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, à l'adresse du fonds cédé, à 06270 VILLENEUVE-LOUBET, 1058 RD 6007.



MIRKINE, PHOTOGRAPHE DE L'ARGENTIQUE QUI RÉALISE DES CLICHÉS EN OR...

Quelque part sur le boulevard Dubouchage, en 1960, Françoise Arnoul, éblouissante de beauté, juchée sur les épaules de Michel Piccoli, cigarette au bec, à l'occasion du "Bal des Espions" tourné à la Victorine. Jean Cocteau pendant "Le Testament d'Orphée" dans les mêmes studios. Maurice Ronet avec Marina Vlady dans une scène de lit glamour. Bébel en veste de cuir avec Jeanne Moreau sous le soleil de la Promenade. Mais aussi Claudia Cardinale, Montand et Signoret, Delon et Romy, Marcello Mastroianni, Gina Lollobrigida sur une terrasse du Negresco. Plus tard Gainsbourg et Birkin sur la plage, Patrick Dewaere...

Mieux qu'une montée des marches à Cannes, c'est un générique impossible à réunir qui est présenté à la Villa Masséna à l'occasion de l'exposition "Mirikine par Mirikine : photographes de cinéma".

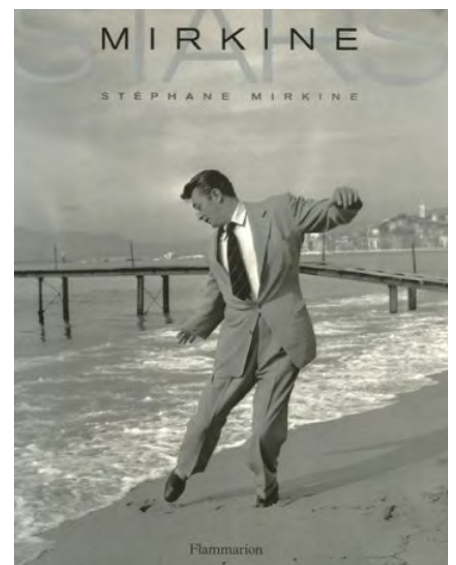
Le père, Léo, et le fils, Siki, ont déclenché

des dizaines de milliers de fois leur appareil argentique devant les vedettes de cinéma à une époque où le 7^{ème} art n'avait pas encore pris le virage du technicolor.

Des portraits intimes, tendres, amusants, cocasses parfois, que ces deux artistes ont pu saisir en obtenant la confiance de leurs sujets. Présentés au dernier étage du musée, ils en appellent à la nostalgie d'une époque, lorsque les stars se signalaient d'abord par leur élégance : robes de grands couturiers, rivières de perles, Robert Mitchum en costume-cravate dansant sur la plage, Gérard Philipe descendu des hauteurs de Grasse pour voler, sabre à la main, dans le ciel de Provence pour "Fanfan La Tulipe"...

Une certaine frivolité donc, saisie au millième de seconde, entre deux prises des 150 tournages auxquels les Mirkine purent assister à la Victorine et sur la Côte. Mais pas seulement. Car ce n'est pas tout à fait un hasard si Léo et Kirk Douglas étaient aussi complices dans la vie : le premier fut un grand résistant, prenant tous les risques dans sa boutique pour confectionner de faux papiers. Le second s'est opposé avec courage au maccarthysme à une époque où Hollywood avait engagé une ignoble chasse aux sorcières dont furent victimes Charlie Chaplin et tant d'autres.

Léo Mirkine quitta l'Ukraine pour s'établir en France après la révolution d'octobre. Il entreprit des études d'architecture et étudia les Beaux-Arts avant de devenir à Nice, sa ville de cœur, photographe de plateau pour les plus grands, et à l'occasion figurant. Grande carcasse et moustache en bataille, il avait toujours autour du cou son 6x6 Rolleiflex, prêt



à "dégainer". Ses photos sont parues dans les plus grands journaux du monde. Voyages en URSS, au Cameroun : il fut aussi le témoin intègre et clairvoyant d'une histoire pas toujours reluisante qui mit souvent à l'épreuve son humanisme.

Jean-Michel CHEVALIER

À voir jusqu'au 5 mai.

CRÉDIT PHOTOS

- En haut : Léo Mirkine et son complice Kirk Douglas (DR).
- Ci-dessus : Le livre "Stars", de Stéphane Mirkine, chez Flammarion.
- À gauche : Gérard Philipe dans "Fanfan la Tulipe". DR Yves Mirkine.

